

HISTOIRE SECRETE DES PARLEMENTAIRES MRP

Fixée au 6 novembre (1951), la rentrée parlementaire est précédée d'une série d'entretiens et de réunions.

René Pleven, président du Conseil, reçoit le 2 novembre une délégation radicale, conduite par Yvon Delbos, et, le 3, une délégation MRP, conduite par François de Menthon. Celle-ci réclame la priorité pour les problèmes économiques et sociaux.

Le RPF tient un « conseil national » les 2 et 3 novembre à la mairie de Saint Mandé :

- De Gaulle déclare, le 3 : « Au nom de quoi et pourquoi des hommes, qui ont leurs capacités et qui ont du patriotisme, refuseraient-ils de se joindre à nous » (pour apporter une réforme profonde au régime) ? ;
- Terrenoire, secrétaire général du RPF : « Jamais le Rassemblement n'a prétendu qu'il pourrait gouverner seul ... »
- Soustelle, président du Groupe RPF : « Nous sommes le parti du mouvement tourné vers l'avenir, à la différence des partis politiques ... »

Au Comité national du MRP, qui se tient les 3 et 4 novembre, Robert Schuman déclare : « La création d'une armée européenne postule celle d'une autorité politique européenne. »

La motion finale du Comité demande la lutte contre l'inflation, la stimulation de la production, la construction de logements, la poursuite de l'effort d'armement en l'adaptant aux possibilités de l'économie, une plus juste répartition des charges publiques, une réglementation des ententes (loi anti-trust, qui a fait l'objet d'un rapport Poimbeuf durant la législature précédente, rapport repris par la Commission des Affaires économiques et confié, pour actualisation, à Germaine Poinso-Chapuis), l'institution de l'échelle mobile du salaire minimum.

Réuni les 2 et 3 novembre, le Conseil supérieur de l'Education nationale se montre hostile au projet de décret relatif à l'application de la loi Barangé.

Le dimanche 4 novembre ont lieu trois élections législatives partielles :

1° Dans les Hautes-Alpes : François Bénard (tendance radicale) (1) est élu au siège de Maurice Petsche (modéré), décédé ;

2° En Ille-et-Vilaine, Georges Coudray, non élu le 17 juin, est élu avec 38 % des voix contre 36% à son rival RPF ; il a été soutenu durant sa campagne par Robert Buron, ministre de l'Information, qui avait dénoncé le 2 novembre « la démagogie de la droite qui ne profite qu'aux détenteurs de l'argent. » (2)

3° Dans le Loiret, Roger Secrétain (RGR-UDSR) est élu avec 33% des voix contre 31% à son rival RPF et 27,4% au candidat communiste.

(1°) *François Bénard est « entreposeur spécial des tabacs ».*

(2) *De Gaulle est venu cinq fois sur place pour soutenir le candidat RPF, M. Neumayeur.*

JOURNEE D'ETUDE DES PARLEMENTAIRES MRP

Le 5 novembre 1951, la veille de la rentrée parlementaire, les députés et les sénateurs MRP se rassemblent pour une journée d'étude : le matin, sous la présidence de Maurice Walker, sénateur du Nord, au Conseil de la République ; l'après-midi, sous la présidence de François de Menthon, député de la Haute-Savoie, à l'Assemblée Nationale.

A l'ordre du jour : l'action diplomatique de la France, le projet d'armée européenne (vivement combattu par André Monteil), les conséquences du réarmement sur les problèmes économiques, financiers et sociaux.

La séance du matin est ouverte à 9 heures 30 dans la salle de Brosse (Salomon de Brosse, architecte français, 1571-1626, construisit le Palais du Luxembourg) ; cette salle n'existe plus aujourd'hui

Maurice Schumann, qui rentre d'un voyage en Amérique du Sud et en Amérique du Nord.- J'ai constaté l'influence extraordinaire de la France dans ces pays ; elle est due surtout au rôle qu'y ont joué les missionnaires français.

En particulier, le rayonnement français en Amérique du Sud s'explique par le prestige de la culture française, par la fermeté que l'on constate dans sa politique mondiale (en Indochine notamment), par l'intérêt que l'on porte au rôle stratégique de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Occidentale Française et par le désir des populations locales de ne pas subir l'influence exclusive des Etats-Unis.

La popularité de Robert Schuman, l'homme de l'union européenne, est immense dans tout le continent américain, qui possèdent d'ailleurs, pour la plupart, des institutions fédérales.

Aux Etats-Unis, j'ai senti un changement frappant dans l'opinion publique : l'an dernier, on y observait de l'énervement, l'attente d'une victoire des idées du général MacArthur, la volonté de refaire une armée allemande ; aujourd'hui, en revanche, de nombreux signes manifestent chez les Américains un calme réfléchi, fait de l'espoir d'un accord avec l'URSS et du désir de combattre le communisme par la justice sociale et non pas les armes (comme l'a dit le cardinal Spellmann).

Cependant, pour les Américains, l'intégration d'une armée allemande dans une armée européenne entraîne, logiquement, à leur avis, l'intégration de l'Allemagne dans la communauté atlantique. Autrement dit l'entrée de l'Allemagne dans le Pacte Atlantique. Nous, ici, nous voyons bien les dangers. La seule réponse est : la communauté dans la communauté atlantique.

Sur le problème d'un accord avec l'URSS, une question est posée : l'intégration de l'Allemagne à la communauté européenne est-elle compatible avec la négociation que l'on souhaite avoir avec le Kremlin ?

A ce propos, je considère comme extrêmement périlleuse l'unification de l'Allemagne ; une Allemagne unie serait forte de 70 millions d'habitants ; pour reconquérir sa liberté

Maurice Walker, né le 20
mai 1897 à Anvers.
Industriel. Sénateur du Nord

diplomatique, elle jouerait tantôt le jeu de l'Est, tantôt celui de l'Ouest ; enfin l'Allemagne unie, ce serait l'Allemagne extensible, avec ses revendications sur la Sarre, sur les territoires aujourd'hui polonais et russes.

Etant donné la manière de négocier des Russes, qui se contentent de dresser un constat de l'état des forces, un accord avec l'URSS sera possible lorsque l'équilibre des forces sera rétabli. Pour le rétablir, une des conditions nécessaires est l'union européenne.

Maurice Schumann, né le 11 novembre 1911 à Paris
Journaliste. Député du Nord

« Mieux vaudrait une Allemagne unie et désarmée que des Allemagnes armées ».

André Monteil. - L'idée d'une armée européenne n'a pas toutes ses sources dans l'idée de la construction effective de l'Europe, mais elle en a dans le besoin d'éviter le problème du réarmement des pays européens et en particulier de l'Allemagne, tel qu'il a été posé par les Etats-Unis.

Or ce problème du réarmement allemand est le plus urgent. Les Américains l'ont posé loyalement et tout entier dans le second semestre de 1950. Quels en sont les aspects ?

L'opinion publique française est hostile à la renaissance de l'armée allemande.

L'opinion publique allemande, du moins en partie, voit dans le plan français d'union européenne un signe de méfiance à l'égard de la puissance allemande.

A côté des difficultés techniques que pose la création d'une armée européenne, il y a des difficultés plus graves : les difficultés politiques. En effet, une armée est l'instrument militaire d'une politique. Or quelle serait la politique européenne en l'absence d'un Etat européen ? On ne peut pas faire une armée européenne avant de faire l'Europe proprement dite. Il n'existe pas encore dans les peuples de sentiment européen, de civisme européen, de cause européenne. D'ailleurs, Robert Schuman a reconnu, il y a quelques jours, devant la presse anglo-américaine, que l'armée européenne ne pouvait être valable sans la constitution préalable d'une autorité politique supra-nationale (*voir les propos exacts de Robert Schuman, au Comité national du MRP, le 4 novembre, ci-dessus*).

André Monteil, né le 15 août 1915 à Juillac (Corrèze). Professeur de lettres. Député du Finistère

En l'absence d'une Europe, une armée européenne d'une trentaine de divisions serait une armée de couverture, un assemblage de soldats du contingent et de militaires de métier au service de la stratégie américaine.

De plus, on ne peut pas demander à l'Allemagne de l'Ouest les mêmes sacrifices qu'aux autres pays sans lui accorder les mêmes droits. Sinon, ce serait la surenchère perpétuelle ; ce serait, irrésistible, la volonté des Allemands de faire leur unité et, pour certains, même au prix du communisme.

Quand l'Allemagne de l'Est propose l'unité, quelle est la seule réponse valable du Gouvernement de Bonn ? « Rendez à l'Allemagne les territoires de l'Est, polonais et russes ! » Une armée allemande poserait ainsi le problème des territoires enlevés à l'Allemagne ...

L'idée américaine, normale, c'est défendre le sol des Etats-Unis.

L'intérêt français, c'est d'éviter la guerre. La France a signé le Pacte Atlantique pour rétablir l'équilibre des forces.

La solution, c'est l'union des forces européennes. Or, la volonté d'unité des Allemands est irrésistible. Si l'Europe unie supposait la coupure définitive de l'Allemagne, les Allemands réagiraient en recherchant son unité à n'importe quel prix. Mieux vaudrait une Allemagne unie et désarmée que deux Allemagnes armées.

Pierre Abelin, né le 10 mai 1909 à Poitiers. Directeur de société. Député de la Vienne

La reprise des pourparlers avec l'URSS sera plus facile et plus fructueuse s'il existe entre l'Est et l'Ouest un Etat-tampon désarmé.

Réarmer l'Allemagne, ce n'est plus croire à la paix, c'est croire à la guerre inévitable.

Faire l'Europe, ce sera éviter le réarmement allemand.

Economiquement et financièrement, « la France ne peut pas mettre en œuvre le programme de réarmement prévu en 1950 ».

Pierre Abelin fait un exposé sur les conséquences probables, économiques, financières et sociales du réarmement.

Seules les très grandes puissances peuvent aujourd'hui avoir une véritable politique d'armement : les Etats-Unis et l'URSS. En cas de conflit, les Etats-Unis pourraient fabriquer cent mille avions et soixante-dix mille chars par an. Dans ce grand pays, la production civile ne souffre guère d'un surplus de production militaire, grâce à des moyens puissants, parmi lesquels des dispositions gouvernementales qui seraient considérées en France comme dirigistes : orientation du crédit, octroi de certains avantages aux secteurs essentiels, impôts très lourds. En URSS, les moyens employés font penser, sur le plan social, à ceux qu'employaient les pharaons.

L'économie française n'a pas les mêmes moyens. Au surplus, le public français ne croit pas à l'efficacité des dépenses militaires françaises.

Certes, d'après la Banque des règlements internationaux, l'effort de réarmement français, soit 10% du revenu national, pourrait être fait sans entraîner d'inflation et une orientation de l'activité économique comportant un ralentissement sérieux de l'équipement serait suffisant. Elle croit la France capable désormais de supprimer les restrictions à l'importation de produits étrangers.

Ces vues, d'après Abelin, sont théoriques. A son avis, une aide extérieure reste nécessaire.

Où en est-on à ce propos ? Pour 1952, les Etats-Unis ont décidé d'accorder à leurs alliés une aide militaire de 5,28 milliards de dollars et une aide civile d'1,22 milliard. Dans ces crédits, la part de la France ne constitue qu'un appoint.

Robert Bichet, né le 3 octobre 1903 à Rougemont (Doubs).
Ingénieur. Député de la Seine-et-Oise

A combien s'élèvera l'effort de réarmement de la France en 1952 ? On a parlé de mille milliards de francs, puis de 400 puis de 350 ...

Conclusion de Pierre Abelin : la France peut poursuivre sa tâche en Indochine, fabriquer des armes légères, favoriser les recherches scientifiques, mais non pas mettre en œuvre le programme de réarmement prévu en septembre 1950.

La séance de l'après-midi, Salle Colbert, au Palais-Bourbon, est ouverte à 15 heures sous la présidence de François de Menthon.

A l'ordre du jour : discussion générale à la suite des communications faites à la séance du matin.

Robert Bichet (Seine-et-Oise).- Je rejoins Monteil lorsqu'il déclare illusoire de vouloir s'opposer à la réunification allemande et nécessaire de faire politiquement l'Europe. Toutefois, je lui fais observer que l'on ne peut séparer l'unité allemande de l'égalité des droits de l'Allemagne que les Allemands réclament avec autant de force...

On constate en Allemagne une situation de fait. Et si l'on y appliquait la politique proposée par Monteil, on provoquerait chez les Allemands une série de surenchères.

Faire d'abord politiquement l'Europe, ce serait bien, mais seulement en théorie : il faudrait des délais compatibles avec les besoins de la défense. C'est pourquoi l'armée européenne est la seule façon de résoudre le problème allemand. Il ne faut pas le subordonner à une Europe unie politiquement.

Joseph Voyant (sénateur du Rhône).- Moi je rejoins Monteil qui regrette de ne pas trouver une mystique pour l'armée européenne, en l'absence d'une autorité politique. Ce qui est possible pour des unions économiques ne l'est pas nécessairement pour l'union militaire. Sans collaboration loyale avec l'Allemagne, nous provoquerons la renaissance du nationalisme allemand. Ce qui est urgent c'est l'application du Plan Schuman, en raison du développement de la production industrielle allemande.

Georges Bidault (Loire), vice-président du Conseil, ministre de la Défense Nationale.- Y a-t-il ou non péril de guerre ? Si non, démobilisons. Si oui, tout le reste est secondaire. A moins que la France et l'Europe ne laissent le fardeau à une nouvelle armée allemande, télécommandée de Washington. Il n'y a pas d'autre solution que de faire l'Europe et d'y apporter toutes nos possibilités, toutes nos ressources, toutes nos forces.

Le Plan Schuman rencontre des difficultés en raison des intérêts qu'il lèse et qui sont apparus aux intéressés tardivement.

L'armée européenne est un grand paradoxe : on commence à faire l'Europe par l'armée, c'est-à-dire par ce qui est essentiellement national.

Mais si la France échouait aujourd'hui dans le Plan Schuman et dans l'armée européenne, elle n'aurait plus de ressources ; les USA se serviraient des Allemands ou s'armeraient tout seuls.

Les Français, oui ou non, veulent-ils faire l'effort nécessaire pour avoir la fierté de pouvoir se défendre ?

Duel Monteil-Bidault : « Une Allemagne-tampon entre les deux blocs serait propice à la négociation. » (Monteil).

« Une Allemagne neutre, ce serait une Allemagne communiste » (Bidault)

André Monteil.- Si Bidault veut bien aller au bout de sa pensée, il doit envisager le retour immédiat à une économie de guerre. D'autant qu'une certaine stratégie politique - la sienne, me semble-t-il-, pourrait aggraver les risques de guerre.

La vraie question est celle-ci : une nouvelle armée allemande est-elle inévitable si l'armée européenne ne se fait pas ?

On nous dit : les Américains la veulent et la feront. Mais ne voient-ils pas qu'une armée allemande aurait pour objectif l'unité de l'Allemagne plutôt que la lutte contre le communisme ?

Je ne crois pas que l'idée européenne soit aujourd'hui assez développée pour faire une armée européenne efficace.

A l'inverse, je crois qu'une Allemagne-tampon entre les deux blocs serait propice à la négociation entre l'Est et l'Ouest. Une Allemagne armée préparerait peut-être la victoire ; une Allemagne désarmée préparerait la négociation.

Georges Bidault.- Non, il n'y a pas à choisir entre la paix et la guerre ; le choix est fait : c'est la paix.

Mais, pour servir la paix, il faut savoir que pour l'URSS « la force est la grande accoucheuse des sociétés en travail ». Une Allemagne neutre, ce serait une Allemagne communiste car si nous ne prenons pas parti, d'autres prendront parti pour nous.

Il y aura une armée européenne avec des contingents allemands ou une armée allemande que les USA fabriqueront à coups de milliards et qui dépendra d'un gouvernement allemand, qui ne sera pas toujours celui d'Adenauer.

Comment fera-t-on alors l'Europe ? La faire totalement tout de suite ? Avec qui ? Avec l'Italie ? Avec l'Allemagne ? Cela ne faciliterait pas l'adhésion de notre opinion publique à l'idée européenne.

Pierre Boudet, (sénateur du Lot).- Je déplore que le ministère des Finances (René Mayer) dise qu'il n'accordera que 800 milliards sur les 1150 demandés par le ministère de la Défense Nationale (Georges Bidault) : il faut dire la vérité au pays sur l'effort qu'il doit consentir pour assurer sa défense ... Personnellement, je pense que la somme de 800 milliards n'est pas suffisante.

Jean Catrice (Nord).- La défense exige non seulement des moyens militaires mais aussi des moyens économiques et je pense notamment à la production et au niveau de vie. Un pays fort est

Joseph Voyant, né le 3 juillet 1910 à Saint-Chamond (Loire).
Agent technique dans la métallurgie. Sénateur du Rhône

Georges Bidault, né le 5 octobre 1899 à Moulins. Professeur d'histoire. Député de la Loire

Pierre Boudet, né le 15 novembre 1899 à St Vincent-Rive d'Olt (Lot) Négociant. Sénateur du Lot

Jean Catrice, né le 27 août 1903 à Lys (Nord). Industriel. Député du Nord

un pays qui produit beaucoup. Or que fait-on dans ce domaine de la production ? Rien ! Alors que l'Allemagne est lancée à corps perdu dans une politique d'expansion économique ...

Léo Hamon (sénateur de la Seine).- D'accord pour tous ces efforts mais à deux conditions : ne négliger aucune chance de négocier avec l'Est, répartir les charges avec justice.

Je considère comme irréaliste le projet de Maurice Schumann visant à intégrer l'Allemagne de l'Ouest dans l'Europe pour échapper au problème de l'unité allemande : cette unité est un besoin irrésistible pour les Allemands ... Il faut mettre nos interlocuteurs en demeure de se prononcer sur des propositions raisonnables ; nous serons ensuite, mais ensuite seulement, dans notre droit, sans équivoque.

Ernest Pezet, né le 6 décembre 1887 à Rignac (Aveyron).

Journaliste. Sénateur représentant les Français de l'étranger. Ancien député PDP

Georges Bidault.- L'effort français est nécessaire, surtout vis à vis de nos alliés ... Le budget militaire français que nous demandons, c'est 5% du budget militaire américain.

Ernest Pezet, sénateur représentant les Français établis à l'étranger, ancien président du Groupe MRP du Conseil de la République.- Je constate que Robert Schuman lui-même, comme Monteil, demande une Europe politique à bref délai, avant l'armée européenne ; Quand allons-nous faire cette Europe politique ? Comment la ferons-nous ? Notre sécurité est-elle subordonnée à une hypothèse dont on ne sait pas si elle sera vérifiée ?

Lionel de Tinguy (Vendée).- Je suis déçu. Je ne vois pas comment éviter l'unité allemande. Certes, mieux vaut une solution précaire que pas de solution du tout ; je soutiendrai toute tentative de bonne volonté ... Mais le Gouvernement devrait parler vrai au pays. Sa politique devrait être : économie dirigée, réforme fiscale, emprunt de défense nationale ... C'est possible avec un gouvernement fort, inspirant la confiance.

Pierre Abelin (Vienne).- Je ne pense pas que l'effort financier demandé par Bidault soit trop grand, je dis qu'il est trop rapide. L'économie française ne permet pas de le faire tout de suite.

Pierre Boudet.- Je note qu'il ne s'agit pas d'entreprendre un nouvel effort, mais de respecter les engagements pris il y a déjà plus d'un an.

André Monteil.- Je ne vois pas d'entente possible entre la thèse de Bidault et la mienne : chacun voit la guerre dans la thèse de l'autre. Conservons de ce débat le sentiment qu'il n'y a pas de problème plus angoissant que celui de l'armement de l'Europe et du monde libre, c'est-à-dire celui de la paix...

Que signifie l'intégration de troupes allemandes dans l'armée européenne ? C'est refaire l'armée allemande sans le dire. Or on reconnaît en haut lieu que la renaissance de l'armée allemande serait un casus belli.

L'équilibre des forces existe entre l'Est et l'Ouest. Ce n'est pas vingt divisions allemandes qui le modifieraient.

Jean Catrice.- Monteil a peut-être raison mais le choix n'appartient pas à la France. Si la France refuse l'armée européenne, les USA feront l'armée allemande, ce qui sera plus grave.

André Monteil.- Contrairement à ce qu'a dit Bidault, je ne crois pas qu'une Allemagne démilitarisée serait nécessairement une Allemagne offerte au communisme. Avant de faire une armée allemande, il faut tenter une ultime négociation avec l'Est.

Lionel de Tinguy du Pouet, né le 6 avril 1911 à Paris. X ; maître des requêtes au Conseil d'Etat. Député de la Vendée.

CALENDRIER

Comme d'habitude, nous incluons dans cette rubrique un calendrier politique correspondant à la période étudiée, bien qu'il s'agisse d'un travail fastidieux, fort long, dont nous ne sommes d'ailleurs jamais satisfaits. Nous le trouvons nous-mêmes à la fois incomplet et trop long.

Il n'empêche : nous pensons que les discussions des parlementaires gagnent à être éclairées par le contexte de la période étudiée.

⊙ **2 et 3 novembre 1951** : de Gaulle au Conseil national du RPF à Saint-Mandé (voir le préambule plus haut).

⊙ **3 novembre** : Robert Schuman reçoit au Quai d'Orsay le Premier Ministre tunisien, M. Chenik, et trois membres de son gouvernement. Réactions hostiles de la colonie française de Tunisie.

⊙ **3 et 4 novembre** : Robert Schuman au Comité national du MRP à Paris (voir le préambule)

⊙ **4 novembre** : trois élections législatives partielles ; échec RPF (voir le préambule).

⊙ **5 novembre** : Journée d'étude des parlementaires MRP (voir plus haut).

⊙ **Durant tout le mois de novembre** : dans le Centre et le Nord Vietnam, longue série d'âpres combats entre des régiments d'élite du Vietminh et les troupes franco-vietnamiennes (dont des bataillons de parachutistes et des tabors marocains). Les généraux Salan et Allard obtiennent des succès très nets, dont la

reprise de Hoa Binh, important nœud routier au Sud-Ouest de Hanoï, perdu en 1950.

⊙ **6 novembre** : rentrée parlementaire, marquée par une série d'actions concertées de la Droite au Conseil de la République (contre l'échelle mobile du Gouvernement du salaire minimum, la politique économique et financière et, dans une moindre mesure, sa politique libérale en Tunisie et le projet d'armée européenne ; dans ce dernier domaine, le sénateur RPF Michel Debré s'attribue un rôle de procureur).

A Paris, Vincent Auriol ouvre la sixième session de l'assemblée générale de l'ONU.

⊙ **13 novembre** : réélu le 4 novembre député d'Ille-et-Vilaine dans une élection législative partielle, Georges Coudray est accueilli chaleureusement à la réunion du Groupe. Il a battu son rival RPF, soutenu sur place par de Gaulle et par les autres candidats de droite, qui s'étaient tous retirés en sa faveur entre les deux tours (il s'agissait d'une élection partielle au scrutin majoritaire).

⊙ **16 novembre** : discours « historique » de Robert Schuman devant l'assemblée générale de l'ONU à Paris. S'adressant à son collègue soviétique, M. Vychinski, il propose de vaincre d'abord la méfiance dont le « mystère » de son gouvernement (et de l'Etat soviétique) est grandement responsable. « Nos régimes s'opposent, ils sont inconciliables », dit-il. « Mais ils peuvent se juxtaposer sans se faire la guerre. Ils peuvent même s'entendre pour des tâches communes (« L'Année politique » 1951, Editions du Grand Siècle, Distribution PUF, publie intégralement ce discours, pages 672 et sq).

A l'Assemblée Nationale, René Mayer et René Pleven exposent la politique économique, financière et budgétaire du Gouvernement. Celui-ci explique le déficit de la balance commerciale par la hausse mondiale du prix des matières premières. La hausse des prix continue, y compris celle des prix publics (le paquet de Gauloises est passé de 65 à 80 francs de septembre à octobre). Le Gouvernement envisage de resserrer le crédit et de réduire les importations de la zone dollar. Prévisions pour le budget 1952 : 3070 milliards de recettes dont 70 d'aide américaine et 400 d'emprunts ; 3525 milliards de dépenses, dont 400 pour la Reconstruction et 950 pour l'armée (dont 330 pour l'Indochine).

Le Groupe MRP consacre trois réunions à l'examen de ces projets, les 16 et 17 novembre. Ses conclusions sont exposées à la tribune par Pierre Abelin ; approbation des projets gouvernementaux dans leur ensemble mais sous réserve : 1° de faire disparaître les illusions entretenues jusqu'ici sur la capacité de l'économie française à résoudre rapidement tous les problèmes posés (pour tout faire il faudrait une économie de guerre) ; 2° de bien prendre conscience qu'un programme de réarmement, même justifié en soi, qui abaisserait le niveau de vie de la population irait à l'encontre de son but.

③ **18 novembre** : à Rabat, le Sultan Sidi Mohamed Ben Youssef célèbre le vingt-quatrième anniversaire de son avènement et exprime dans son discours du trône, devant le Général Guillaume, Résident Général de France : ... « notre désir de voir les relations franco-marocaines définies dans une convention garantissant au Maroc sa pleine souveraineté et édifiant ses rapports avec la France sur des bases nouvelles ».

③ **20 novembre** : l'Assemblée Nationale est appelée à voter sur un ordre du jour clôturant le débat économique et financier qu'elle a ouvert le 16 et exprimant la confiance de l'Assemblée au Gouvernement. Cet ordre du jour est signé par Mitterrand (UDSR, parti de Pleven), de Menthon (MRP), Delbos, (radical) et Chastellain (Indépendant). Test important sur l'existence même de la majorité gouvernementale : que vont faire les socialistes ? Résultat : 246 députés votent la confiance : 15 UDSR sur 16 ; 57 radicaux sur 75 (ce qui est un bon score pour les radicaux, d'habitude beaucoup plus morcelés dans les scrutins politiques) ; 84 MRP sur 87 et les 10 Indépendants d'outre-mer ; 47 Indépendants sur 53 (même remarque que pour les radicaux) ; 22 Paysans sur 42 ; 2 RDA et 9 non inscrits ; votent contre : 228 députés : les 97 communistes et les 4 progressistes ; 119 RPF sur 120 ; 1 Indépendant et 6 Paysans, 1 « Français Indépendant ».

Outre ces voix pour et ces voix contre, il y a, exceptionnellement, 118 abstentions volontaires et 34 députés qui n'ont pas pris part au vote (dont 4 absents par congé). Se sont abstenus ; les 106 socialistes, 2 MRP, 5 Indépendants, 4 Paysans, 1 « Français Indépendant » ; n'ont pas pris part au vote : 17 radicaux, 10 Paysans, 1 « Français Indépendant, 2 non inscrits.

Ainsi, il existe à l'Assemblée, pour soutenir le Gouvernement Pleven dans l'application de son programme économique et financier d'austérité, une majorité relative regroupant le MRP, une forte majorité du RGR et une majorité importante des Indépendants et des Paysans. Mais cette majorité n'existe qu'à la faveur de l'abstention des socialistes.

L'opposition, quant à elle, regroupe les communistes et le RPF, qui ne sont d'accord que pour s'opposer au projet d'armée européenne et au Plan Schuman (Communauté européenne du charbon et de l'acier).

③ **du 20 au 29 novembre**. Crise au Parti Paysan. Paul Antier, député de la Haute-Loire (qui fut député à la Chambre, en 1936, à 31 ans), ministre de l'Agriculture, fait voter plusieurs membres de son Groupe contre le Gouvernement. Le lendemain, 21 novembre,

Pleven lui retire son portefeuille. Au Groupe Paysan, trois tendances s'expriment : les partisans d'une réflexion plus approfondie, les partisans de suivre Antier, les partisans du maintien de la participation des Paysans au Gouvernement. Le 24 novembre, Camille Laurens, député du Cantal, secrétaire d'Etat à l'Agriculture, succède à Paul Antier comme ministre. Le 29 novembre, le Groupe Paysan se scinde en deux groupes : le Groupe d'action paysanne et sociale, animé par Jean Sourbet, viticulteur, député de la Gironde, nommé aussitôt secrétaire d'Etat à l'agriculture, qui compte 22 membres ; et le Groupe paysan et de défense des classes moyennes, animé par Paul Antier, qui réunit 16 députés Paysans et 3 « Français Indépendants » (dont André Lyautey, député de la Haute-Saône, et Jean Loustaunau-Lacau, député des Basses-Pyrénées). Maître Jacques Isorni, qui fut l'avocat de Pétain, et qui est élu dans le 2° secteur de la Seine, est apparenté au Groupe de Paul Antier.

Cette scission fragilise encore un peu plus la majorité gouvernementale sur son aile droite.

③ **21 et 22 novembre** : au Quai d'Orsay, conférence (la première du genre) Schuman-Acheson-Eden et ... Adenauer ; les trois puissances alliées confirment leur entente sur l'avenir de l'Allemagne de l'Ouest en présence du chancelier allemand.

Vive réaction chez les socialistes allemands, très influencés par le nationalisme. Schumacher, le leader du SPD, déclare que c'est une grande victoire politique et militaire française et qu'il faudrait à l'Allemagne « les mêmes droits que ceux dont jouissent les Français à l'égard de leurs occupants américains. » (voir « L'année Politique » de 1951).

③ **22 novembre**. Le Conseil d'Etat renvoie au Gouvernement son projet de décret relatif à l'application de la loi Barangé, parce qu'il restreint le bénéfice de cette loi aux enfants soumis à l'obligation scolaire ; le Conseil estime qu'elle doit s'appliquer aussi aux écoles maternelles et aux cours complémentaires.

③ **23-25 novembre** Ouverture à Nancy des Assises nationales du RPF. Les dirigeants gaullistes conservent un très mauvais souvenir de l'article de Federico Alessandrini dans l'Osservatore Romano du 25 mai (voir notre numéro 90-91, pages 19 et 20).

C'est ainsi que Louis Terrenoire, secrétaire général, attaque les ecclésiastiques qui sont favorables à d'autres partis que le RPF et se donne une image gauchiste : « Un jour, nous ferons cesser le scandale de l'ouvrier français étranger dans sa patrie ; son foyer ne sera plus un taudis, à l'usine il sera un associé et non plus un salarié. » (23 novembre). Le 25, René Capitant déclare : « Le salariat est incompatible avec la démocratie. » De Gaulle réclame la révision de la Constitution et fait vibrer la fibre nationaliste de ses troupes (dénoncée précisément par l'Osservatore Romano). « Ce n'est pas parce que les Américains nous donnent des armes que nous devons être leurs sujets ! » (24 novembre).

③ **24-28 novembre** : réunion du Conseil Atlantique, à laquelle participent trois ministres français : Robert Schuman, Georges Bidault, René Mayer.

La situation internationale est complexe. Le 14 novembre, le sénateur américain Taft publie un livre où il demande le repli américain. A l'inverse, le 26 à Rome, devant le Conseil Atlantique, le Général Eisenhower se prononce clairement en faveur d'une armée européenne. Cependant, à Rome aussi, Van Zeeland, ministre belge des Affaires étrangères, se déclare opposé à toute autorité politique supranationale en Europe ; comme de Gaulle à Nancy.

③ **27 novembre** Le Groupe MRP demande au président du Conseil d'inclure dans le projet de loi de finances pour l'exercice 1952 : 1° des dispositions fiscales et économiques spécifiques favorisant la participation des salariés à l'accroissement de la productivité et aux résultats financiers de l'entreprise, ainsi qu'à sa gestion, au moins à titre consultatif ; 2° la suppression de certains droits de succession en ligne directe et entre époux.

⑨ **30 novembre** : long entretien entre René Pleven et une délégation des bureaux –conduite par Edouard Moisan et Maurice Walker -, des groupes MRP de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République ; suivi d'une déclaration à la presse de Lionel de Tinguy : « manque d'énergie » de certains groupes de la majorité à propos des économies budgétaires et urgence de certaines réformes en faveur des salariés.

⑨ **Début décembre** : crise à la SFIO. Les socialistes soutiennent le Gouvernement en votant pour lui ou le tolèrent en s'abstenant : ce n'est pas un rôle satisfaisant pour un grand parti : il peut à la rigueur justifier son choix, mais il lui est difficile d'avoir un véritable programme. C'est bien ce qui apparaît dans la motion de politique générale votée à l'issue de son Conseil national des 1^{er} et 2 décembre : la SFIO juge impossible de transiger dans les mesures concernant l'échelle mobile du salaire minimum, le maintien des prestations de la Sécurité Sociale, la structure et l'étendue du secteur nationalisé, le rétablissement des lois laïques (position identique à celle du MRP, sauf sur le dernier point).

En outre, le Conseil national adopte une motion en donnant au Comité directeur le pouvoir exclusif de se prononcer sur la participation des socialistes à n'importe quel gouvernement (10 députés socialistes seulement sur 106 sont membres du Comité directeur).

Le 3 décembre, Charles Lussy, député du Vaucluse, président du Groupe socialiste, s'interroge publiquement sur l'utilité de son poste. Le 6, il démissionne de ses fonctions, comme son collègue du Conseil de la République.

⑨ **4 décembre** : à la réunion du Groupe MRP, Léo Hamon, sénateur de la Seine, fait le procès du Plan Schuman, qui est soumis à la ratification du Parlement.

⑨ **8 décembre** : à Strasbourg, lors de la troisième session de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, qui se déroule du 26 novembre au 11 décembre, Pierre-Henri Teitgen fait modifier l'article 2 du Protocole additionnel de la Déclaration des droits de l'Homme dans un sens favorable au libre choix par les parents de l'école et des éducateurs de leurs enfants.

⑨ **10 décembre** : début d'une puissante offensive du Vietminh au Tonkin, qui, en 5 jours, lui coûte 2500 morts et 4500 blessés ou prisonniers.

⑨ **11 décembre** : à Strasbourg, l'Assemblée consultative recommande la création d'une autorité politique dans le domaine de la défense et des affaires étrangères, dans la mesure où elle est nécessaire à la réalisation d'une armée européenne.

Protestant contre « le négativisme et la stérilité » de l'Assemblée, le Belge Paul-Henri Spaak démissionne de sa présidence.

⑨ **13 décembre** : en conclusion d'un débat ouvert sur le rapport d'Alfred Coste-Floret, l'Assemblée Nationale adopte – sur une question de confiance -, le projet de ratification du Plan Schuman, par 377 voix contre 233 (RPF, communistes et progressistes, 5 Indépendants, 14 (sur 19) Paysans d'union sociale (Groupe de Paul Antier). Les socialistes ont voté pour. C'est Chaban-Delmas qui a expliqué le vote hostile du RPF : « On ne fait pas l'Europe en s'engageant dans des impasses successives. »

⑨ **15 décembre** : à Paris, le Conseil des ministres élabore une réponse au mémorandum tunisien apporté par M. Chenik que celui-ci considère comme une fin de non-recevoir (Robert Schuman expliquera en janvier devant le Groupe qu'il s'agissait d'un malentendu). En fait, la colonie française de Tunisie se montre satisfaite, tandis que les syndicats tunisiens déclenchent une « grève générale nationale » de trois jours (21-23 décembre). Le Résident général, M. Périllier, doit démissionner. Il sera remplacé le 1^{er} janvier 1952 par M. Jean de Hauteclocque, qui était ambassadeur de France à Bruxelles.

⑨ **16 décembre** : Gaston Palewski aux Lilas, Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux et Jacques Soustelle à Lyon prononcent des discours contre le Plan Schuman (qui vient d'être ratifié par la France) et contre le projet d'armée européenne (qui est une idée du Gouvernement français soucieux d'éviter la renaissance de l'armée allemande).

⑨ **18 décembre** : début, à la Commission des Finances de l'Assemblée, d'un long et vif débat, qui va agiter toute la classe politique sur le budget militaire pour 1952. Le ministre des Finances annonce 1040 milliards, dont 90 d'aide américaine. Il aurait d'ailleurs préféré pouvoir annoncer 1160, afin de garder le rythme des fabrications militaires atteint en 1951.

⑨ **21 décembre** : de Gaulle a-t-il le sentiment qu'il est devenu un peu trop négatif dans son opposition à la politique de construction européenne ? Dans une déclaration, le général fait une proposition : « La communauté européenne doit être une confédération d'Etats constituant entre eux un pouvoir confédéral commun, auquel chacun délègue une part de sa souveraineté ». Le 27, Gaston Palewski, Raymond Triboulet, le Général Billotte et le Groupe RPF déposeront deux propositions de résolution en ce sens.

⑨ **26 décembre** : Roger Duveau, député MRP de Madagascar, fait adopter par la Commission de la Justice son rapport sur l'amnistie, établi sur une série de propositions de loi : il conclut à l'amnistie de tout condamné pour fait de collaboration (avec l'occupant) à une peine inférieure ou égale à 5 ans de détention.

⑨ **26, 27 et 28 décembre** : au cours de trois réunions consacrées au budget de 1952, le Groupe MRP délibère sur le budget militaire et la guerre en Indochine.. Jean Letourneau, ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, se dit favorable à des négociations au niveau international sous réserve de certains préalables. Au sein du Groupe, le courant partisan d'une solution plus rapide se fait de plus en plus pressant.

⑨ **28 décembre** : l'Assemblée discute le budget des dépenses militaires terrestres pour les Etats Associés d'Indochine et les territoires d'outre-mer (326 milliards). Edouard Daladier demande l'internationalisation du conflit par l'intermédiaire de l'ONU. Paul Coste-Floret, qui en a informé le Groupe le 26, déclare qu'il serait préférable d'internationaliser seulement les tentatives de pacification, en allant jusqu'à une négociation directe avec Mao-Tsé-Toung.

Au Quai d'Orsay, où se tient une conférence des six ministres des Affaires étrangères des pays de la Communauté (du 26 au 29), Robert Schuman essaie de surmonter l'obstacle de l'autorité politique supranationale en proposant une période probatoire de trois ans. La conférence n'aboutit à rien de positif.

⑨ **29 décembre** : à la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée, Germaine Poinso-Chapuis dépose son rapport sur la loi anti-trusts, établi sur divers textes et propositions ministérielles (le rapport prévoit la création d'un tribunal national des ententes).

En séance publique, l'adoption d'un budget militaire devient de plus en plus aléatoire. On sort de l'impasse en adoptant un budget provisoire valable pour deux mois, par 521 voix contre 100 (communistes).

⑨ **30 décembre** : dans un discours « historique » de deux heures, Pierre Mendès-France réclame une forte réduction du budget militaire. Selon lui, les dépenses de la guerre d'Indochine, ce sont « 500 milliards d'inflation et de misère. » Il est écouté avec une grande attention. La réplique lui vient d'un autre radical, M. Maurice Viollette, député de l'Eure-et-Loir, qui refuse la diminution des crédits militaires. « Inventeur », avant la guerre, d'un statut très libéral pour l'époque en faveur de l'Algérie, Maurice Viollette a 81 ans en 1951 ; il a été élu député pour la première fois en 1902 et sénateur en 1929 ; il est encore maire de Dreux et président du Conseil général.

© 31 décembre : le Gouvernement sollicite le maintien des impôts existants, ce que l'Assemblée lui accorde dans la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier 1952.

LES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU GROUPE MRP-DEPUTES ET SENATEURS en novembre et décembre 1951

Extraits et résumés

Mardi 6 novembre à 11h30 ; 55^e réunion, présidée par Edouard Moisan. Réformer les méthodes de travail. Pleven se montre sensible au contrôle des ententes et à la participation des salariés.

Avant un entretien, le 3 novembre, entre Pleven et une délégation du Bureau du Groupe MRP, **Robert Lecourt** a été reçu personnellement par le président du Conseil ; il en rend compte.

Quelles sont à votre avis les conditions de la stabilité gouvernementale ? lui a demandé Pleven.

Il a répondu en faisant observer que la SFIO faisait partie de la majorité gouvernementale mais qu'elle ne pouvait revenir au gouvernement avant plusieurs mois.

Il lui a dit en outre que la réforme constitutionnelle était devenue moins urgente que la réforme du Règlement, en vue d'améliorer le travail parlementaire.

Pleven lui a manifesté son intention de faire voter la loi sur le contrôle des ententes professionnelles et une loi sur la participation des salariés à la productivité de l'entreprise et à la production. Il voudrait au surplus s'engager dans une réforme de la fiscalité.

L'abbé **Albert Gau** (Aude) demande au Groupe de tenir sa promesse de donner la priorité aux problèmes sociaux et économiques... Il aimerait savoir en outre si le Groupe MRP entend rester associé au Groupe RPF dans l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement.

Henri Lacaze (Tarn-et-Garonne) lui répond en souhaitant qu'à l'extérieur certains responsables catholiques soient logiques.

- J'accepte de me battre quoi qu'il m'en coûte, dit-il, mais je répugne à être lâché au moment difficile.

Mardi 13 novembre à 14h30 ; 56^e réunion, présidée par François Reille-Soult. Selon Bouret, le Groupe MRP travaille dans le désordre et l'anarchie.

Joseph Defos du Rau (Landes), rapporteur de la réforme du Règlement à la Commission du Suffrage universel, annonce que celle-ci va y consacrer trois séances par semaine, mais que les radicaux travaillent surtout au sein d'une petite commission qui s'occupe de la révision constitutionnelle et cherchent à élargir le cadre de cette révision tel qu'il était prévu lors de la précédente législature.

Henri Bouret (Côtes-du-Nord) déplore que les ordres du jour des réunions du Groupe soient si maigres... A son avis, la rentrée parlementaire n'est pas encore faite. L'atmosphère des couloirs est lourd. Et celle du Groupe ? On n'y trouve pas encore une atmosphère de groupe ..., dit-il.

Certes, les membres de notre Groupe sont d'accord sur Marc Sangnier, sur Gilbert Dru, mais ils sont en complète anarchie sur la réforme fiscale, la réforme constitutionnelle, la politique extérieure... Qu'en pensent les ministres MRP ? Où sont-ils ? Où s'élaborent les grandes décisions du MRP ? Le programme des travaux parlementaires est établi dans le seul but de permettre au Gouvernement de survivre au jour le jour. Je n'accepterai plus d'être l'un des garants d'une politique informe... Je vois dans le nombre des absents à cette réunion que beaucoup sont de mon avis.

Je demande que le Groupe délibère sur les grands problèmes et qu'il soit à cet effet véritablement mobilisé.

Edouard Moisan répond que le Bureau du Groupe s'efforce de combattre l'absentéisme et qu'il a prévu la discussion des grands problèmes lors des prochaines réunions.

Francine Lefebvre fait remarquer que beaucoup de membres du Groupe ont dédaigné la Journée d'étude du 5 novembre et que, parmi les absents, il y avait Bouret.

Selon **Robert Buron**, le Groupe doit se ressaisir sur les grands problèmes et ne pas laisser les autres préparer une éventuelle résistance, notamment contre l'Europe.

.....
Lu dans le Bulletin d'information du Groupe n° 20 daté du 10 novembre 1951.

Hélène Cardot, Maurice Lucas et Jean Scelles nous demandent d'annoncer que nos amis parlementaires sont invités à une veillée qui les réunira à la Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, le mercredi 14 novembre. La messe sera célébrée à 23h45. Elle sera précédée à 19h45 d'un dîner au restaurant du Foyer du Sacré-Cœur, derrière la basilique.

Prix : 400 F service compris

Vendredi 16 novembre à 14 heures ; 57^e réunion, présidée par François de Menthon. Le plan d'austérité de René Mayer est soumis à une vive critique.

.....
Pierre Abelin (Vienne), qui a préparé l'intervention du Groupe dans le débat.- En juin 1950, on considérait tout comme possible. Aujourd'hui, dix-huit mois plus tard, on voit à quoi se heurtent l'expansion de la production, la reconstruction, l'équipement. On voit aussi les phénomènes avant-coureurs de l'inflation, ce qui n'a pas amené le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires. C'est ce qui explique les revendications ouvrières sur l'échelle mobile ... Je doute que le programme d'armement français puisse être appliqué aussi rapidement que le programme américain. Un temps précieux a été perdu. On continue à pratiquer une politique à courte vue.

Joannès Dupraz (Indre-et-Loire).- Je trouve dangereux de s'opposer à un réarmement accéléré.

Paul Hutin-Desgrès (Morbihan).- Qu'est-ce qu'Abelin entend par politique à courte vue ? Nous n'en avons pas eu d'autre jusqu'ici !

Henri Bouret.- L'exposé d'Abelin est trop feutré. Je le voudrais plus concis et plus fort.

.....
Jean Catrice (Nord).- René Mayer va rester dans le cadre du libéralisme. J'estime que le MRP doit prendre une position opposée. La valeur de la monnaie ne se défend pas uniquement avec des mesures monétaires mais avec des mesures économiques.

Vendredi 16 novembre à 19 heures ; 58^e réunion, présidée par François de Menthon. Après le discours de René Mayer. Le budget militaire s'alourdit au prix d'un étalement du programme d'équipement.

Les critiques faites à la réunion du matin se précisent.

Edouard Moisan.- René Mayer ne nous a pas présenté une politique économique d'ensemble mais seulement une série de mesures comptables. Ce qu'il a dit sur la Sécurité Sociale est illusoire : les charges augmenteront. Son appréciation sur les conventions collectives est exacte : sans dispositions de conciliation et d'arbitrage, la loi actuelle est inefficace et faussée ; mais les conclusions qu'en tire le ministre ne sont pas solides.

Des observations sont faites par **Francine Lefebvre, Pierre Gabelle, Joseph Dumas, Fernand Bouxom, Jean Catrice** : René Mayer n'a-t-il pas l'intention de supprimer le salaire minimum garanti ? L'étalement du programme d'équipement va créer du chômage ... et un appel à la main d'œuvre étrangère, considérée comme un facteur d'économie. René Mayer ne veut-il pas réduire les prestations sociales comme réduire les dépenses d'équipement ?

Lionel de Tinguy.- Je pense que le discours de René Mayer est destiné en partie à l'opinion américaine : le Gouvernement veut donner l'impression de faire un gros effort ... J'estime que le crédit et l'emprunt indexé seraient des moyens plus efficaces que l'étalement de l'équipement. Mais, sur ces deux idées, Mayer a été mauvais.

.....
André Denis.- Le Gouvernement établit-il une hiérarchie entre la défense de l'Europe et la défense de l'Indochine ?

.....
Pierre Gabelle.- René Mayer voudrait que les salaires ne suivent pas les prix.

Lionel de Tinguy.- Si l'on veut maintenir à la fois les investissements, la Sécurité Sociale, les allocations familiales et le programme militaire, il faut prévoir des mesures encore plus sévères que celles de René Mayer.

.....
Pierre Abelin.- C'est la première fois que le gouvernement s'engage dans la voie d'un programme militaire allant au-delà des possibilités normales de l'économie, au détriment d'autres programmes ... René Mayer voit les problèmes de haut mais il est facilement résigné devant les faits.

.....
Fernand Bouxom.- Il faut qu'Abelin marque nos désaccords.

Pierre Abelin.- Je poserai des questions précises.

N.B. Sur ce débat, le Bulletin d'information du Groupe n° 22 daté du 19 novembre, apporte de nombreuses informations.

Samedi 17 novembre à 3h30 ; 59^{ème} réunion, présidée par François de Menthon. René Mayer n'ayant pas répondu à Pierre Abelin en séance, c'est Paul Bacon, ministre du Travail et de la Sécurité Sociale qui met les choses au point à cette réunion nocturne du Groupe.

François de Menthon.- Pour clore ce débat, Pleven a rédigé lui-même un ordre du jour où l'Assemblée exprime sa confiance au Gouvernement.

Fernand Bouxom.- A quoi ont servi nos débats ?

André Denis.- Nous n'avons reçu aucun apaisement.

Joseph Dumas.- Je ne peux pas voter la confiance dans ces conditions.

Paul Hutin-Desgrées.- Je voterai plus contre l'absence d'un gouvernement que pour le Gouvernement.

Lionel de Tinguy.- Moi aussi.

Georges Bidault, vice-président du Conseil, ministre de la Défense nationale, considère comme des faits le bilan économique et les besoins de la défense. « Voter contre le Gouvernement ? » poursuit-il. « Veut-on la majorité de rechange ? ... J'espère qu'il sera possible de remédier aux difficultés actuelles dans notre approvisionnement en matières premières ... Personne ne peut faire quelque chose de substantiellement différent de ce que propose René Mayer, à moins de faire le choix entre les tâches indispensables. Je refuse de faire ce choix impossible et coupable ».

Pierre Abelin en revient au débat qui s'est déroulé en séance publique. « Nos questions n'ont pas eu de réponses », di-il. « Là est le malaise ».

Georges Bidault.- Considérons les conditions dans lesquelles travaillent les présidents du Conseil ...

Fernand Bouxom.- La seule pièce valable pour que nous fassions notre jugement, c'est le discours de René Mayer, qui présente, sur le plan social, des dangers évidents.

Paul Bacon, ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.- Dans le discours de René Mayer, il n'y a rien de précis sur la Sécurité Sociale. En outre, je peux vous dire que le Gouvernement prépare des textes qui seront conformes aux demandes du MRP et de la CFTC. De plus, j'affirme qu'il n'est aucunement question de toucher au salaire minimum garanti et qu'aucun plan d'entrée de main d'œuvre étrangère n'est établi !

.....
A ce moment de la réunion, le Groupe apprend que le Groupe Paysan, représenté par cinq ministres au sein du gouvernement, s'apprête à s'abstenir dans le scrutin sur l'ordre du jour de confiance, sous la pression du Groupe RPF.

Charles Barangé.- Dans ces conditions, notre devoir politique est de voter la confiance.

Edouard Moisan.- Si Pleven posait la question de confiance dans les formes constitutionnelles (majorité absolue requise), il aurait plus de chance de l'emporter.

Consulté, le Groupe décide de voter l'ordre du jour gouvernemental par 19 voix contre 2 et 4 abstentions.

N.B. On apprendra peu après que le Président de la République a vivement insisté auprès du président du Conseil pour qu'il utilise la procédure constitutionnelle de la question de confiance (en cas de crise ouverte dans ces conditions, l'un des préalables de la dissolution de l'Assemblée se trouve rempli).

Mardi 20 novembre à 14 heures ; 60^{ème} réunion, présidée par François de Menthon. Les manœuvres Paysans-RPF relancent le débat politique : pourquoi voter la confiance si ce vote ne sert qu'à maintenir l'équivoque ? Grand duel André Denis-Robert Buron.

En début de séance, Gabriel Valay (Bouches-du-Rhône) fait une communication sur l'organisation nouvelle du Secrétariat général du MRP. L'objet est de faire mieux connaître le Mouvement dans l'opinion publique où, pour les deux tiers, les gens restent habitués aux vieux partis de la Troisième République.

Et l'on en vient au vote de l'ordre du jour clôturant le débat économique et financier. Le Groupe s'est prononcé pour un vote favorable à l'issue de sa réunion du 17. Maintient-il cette décision ?

François de Menthon.- Une crise ministérielle serait grave aujourd'hui mais le MRP ne donne pas son adhésion aux modalités du programme d'austérité qu'a présenté René Mayer... Nous devons donc rappeler nos propositions, que le Gouvernement n'a pas retenues.

André Denis.- Non, nos réserves ne ferons pas excuser notre vote favorable. Nous n'avons même pas déposé l'ordre du jour que nous avions préparé ! Les critiques que nous avons faites samedi nous apparaissent aujourd'hui encore plus valables : nous attendons les hausses de prix, la diminution du pouvoir d'achat, l'inflation ... A quoi servirait une majorité équivoque ? A perdre du temps ! Les quelques membres du Groupe Paysan qui vont encore voter pour Pleven ne vont-ils pas en fait saper la politique du Gouvernement ? Mieux vaut mettre aujourd'hui la droite au pied du mur que d'attendre une aggravation de la situation sous l'effet d'une politique incohérente ... Alors, ce serait un homme qui viendrait s'emparer du régime au creux de la vague ! Une seule majorité est valable : avec les socialistes.

François Reille-Soult... Je redoute que la politique Mayer ne provoque le chômage... Je demande que le MRP définisse enfin sa politique économique.

Edouard Moisan.- Le Gouvernement Pleven renversé ce soir ? Ce serait l'échec de la loi Barangé !

Pierre Abelin.- Je regrette le mutisme du Gouvernement sur le crédit, la productivité, la fiscalité.

Robert Buron, ministre de l'Information.- Le Gouvernement a enfin consenti à parler d'austérité et le MRP a soutenu dans le passé des gouvernements qui n'avaient pas ce courage. Le Groupe peut donc être d'accord avec la tonalité du discours de Mayer tout en ayant le droit d'être inquiet sur l'esquisse des modalités ... à condition de montrer qu'il approuve la tonalité.

Au surplus quel serait l'avantage pour le MRP de faire des difficultés aujourd'hui alors que l'attention se porte sur la SFIO et sur le Parti Paysan ?

Si le Groupe MRP sauve ce soir le Gouvernement, il aura le droit et le devoir d'imposer ses vues. Dans le cas contraire, il donnerait raison à ceux qui disent que la majorité est à droite. Si le Gouvernement tombe ce soir, le Groupe ne sortira pas du dilemme suivant : abandonner les lois scolaires pour sauver le programme économique ou l'inverse.

Joseph Dumas - J'accepterais de voter la confiance à la condition que le Gouvernement s'engage à faire supporter l'austérité par ceux qui ont joui des facilités passées et qui cherchent à échapper aux sacrifices.

Alfred Coste-Floret.- En cas de crise, que deviendrait l'aide américaine, que deviendrait l'affaire marocaine, que deviendrait la loi scolaire ?

Charles Barangé.- Le MRP peut se réserver pour les modalités. La question du jour, c'est renversement ou non de la majorité.

André Denis.- Je veux bien rejoindre Joseph Dumas. Il faut jouer le soutien socialiste.

François Reille-Soult.- Le retour des socialistes au gouvernement après une chute de Pleven ce soir se ferait avec la capitulation du MRP sur la loi Barangé !

Henri Bouret.- Je penche vers l'abstention. Comment s'engager dans un programme d'armement aussi vaste quand on ignore encore la solution des grands problèmes internationaux ?

François de Menthon. J'ai cosigné l'ordre du jour de Pleven à sa demande, car il aurait considéré comme hostile un refus.

Consulté, le Groupe confirme sa décision de voter l'ordre du jour de Pleven par 23 voix contre 1 et 2 abstentions (voir le résultat de vote dans notre calendrier plus haut, à la date du 20 novembre.)

Mardi 20 novembre à 18h15 ; 61^e réunion, présidée par François de Menthon. Encore quelques hésitations...

François de Menthon, qui a vu Pleven, pense qu'il est préférable pour le MRP de ne pas faire d'explication de vote.

Joseph Dumas ne votera pas la confiance.

Jean Cayeux ne prendra pas la responsabilité de faire échouer la loi Barangé.

Georges Bidault dit que les « lettres confidentielles » publiées dans les milieux politiques le présentent comme le futur président du Conseil qui fera le renversement de majorité. « Cela m'écoeure » dit-il. « Si le Gouvernement tombe, il n'y aura plus rien. La SFIO n'est pas prête à rentrer. Le RPF n'est pas prêt à s'associer à un nouveau gouvernement. »

Le 23 novembre, dans une question orale au ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, Claudius Petit, Jean Cayeux lui demande de s'attacher à la réalisation d'un grand stade (de cent mille places), dont l'agglomération parisienne a besoin. Il lui rappelle l'existence de terrains adaptés à un tel projet à Issy-les-Moulineaux.

Mardi 27 novembre à 14 heures ; 62^e réunion, présidée par Edouard Moisan. Robert Lecourt dénonce la léthargie du MRP et l'absentéisme qui règne au Groupe. Quand Lecourt reçoit des sommations à propos du contrôle budgétaire de la Préfecture de Police.

Rappelant que le dernier Comité national du MRP a déclaré que le Groupe serait le leader de la majorité, **Robert Lecourt**, déplore que le nombre des présents (six) à l'ouverture de cette réunion soit aussi faible.

Chaque membre du Groupe, expose t-il, s'occupe de sa spécialité, sans se soucier de la vie collective de celui-ci. Certains ne viennent même pas à Paris, De là vient l'absence de toute initiative politique d'ensemble. On peut, hélas, comparer le dynamisme du RPF dans son dernier congrès avec celui du Groupe MRP !

L'anarchie règne dans nos actions. Il suffit de voir ce qui se passe à propos de la réforme du Règlement.

Autres exemples ... Depuis deux ans, le MRP a demandé des mesures pour favoriser la participation des travailleurs à l'entreprise. Le RPF a repris ces idées. Il en a parlé. Et si le Gouvernement accepte une partie de ces idées, le bénéfice en ira au RPF !

Je voudrais voir un redressement du MRP, qui est aujourd'hui en léthargie. Je viens de démissionner du Bureau national et je vais démissionner de la Commission exécutive...

Henri Dorey (Belfort).- J'approuve Lecourt. Je suis inquiet, comme lui, de l'avenir du MRP.

André Denis.- Moi aussi, mais je voudrais que nous recherchions les causes de l'absentéisme. Je les vois dans le sentiment qu'ont les membres du Groupe de ne pas être écoutés dans les réunions puisque les décisions sont prises ailleurs. Je pense aux dirigeants du Mouvement et à ses ministres surtout.

Robert Lecourt.- Oui.

Louis Siefridt.- Oui ! Commençons par commencer les réunions à l'heure !

..... ;

Paul Bacon.- Je rappelle que le Groupe devra statuer à bref délai sur l'échelle mobile, la Sécurité Sociale, la SNCF, les impôts nouveaux ...

André Denis.- Il y a une semaine, le MRP n'a pas voulu prendre de risques politiques. Pendant combien de temps restera-t-il prudent ?

Le Groupe délibère ensuite sur plusieurs budgets : Justice, Anciens Combattants, Intérieur.. **Joseph Defos du Rau** (Landes) dit que les magistrats ne sont sévères que contre les humbles et qu'ils entretiennent des scandales à plaisir. **Robert Lecourt**, rapporteur du budget de l'Intérieur, demande une réduction indicative de ce budget pour signifier au Gouvernement de réaliser les réformes attendues depuis longtemps : la Préfecture de Police de Paris est soumise au contrôle du Conseil municipal de la capitale et du Conseil général de la Seine, mais elle reçoit de l'Etat une subvention de 15,850 milliards dont l'emploi échappe au contrôle du Parlement.

- Des sommations m'ont été faites pour me faire revenir sur cet amendement ! annonce Lecourt. Je demande au Groupe de ne pas y céder.

- Est-ce vraiment utile d'y superposer le contrôle du Parlement ? demande **Léo Hamon**, sénateur de la Seine.

- Oui, c'est même nécessaire, dit **Gilbert Cartier**, député-maire de Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise) : une subvention de l'Etat de 16 milliards doit être contrôlée par le Parlement !

En séance publique, le lendemain 28 novembre, Lecourt se heurte à « l'émotion » manifestée par Louis Rollin (Indépendant), Lafay (radical), Ulver (RPF), élus parisiens, comme lui. **Lecourt** répond : « Rapporier n'est pas plaisir et je continuerai à remplir mon rôle en toute indépendance ... Notre devoir est de rechercher toutes les économies qui peuvent être faites dans l'intérêt de l'Etat. En présence de cas particuliers, il faut avoir le courage de dire les choses telles qu'elles sont. »

Il y a vote et la réduction de crédits (150 millions) demandée par Lecourt est adoptée par 380 voix (communistes, socialistes, MRP, une partie des Indépendants) contre 235 (RPF, RGR, quelques Indépendants).

N.D.L.R. *Les observateurs qui connaissaient bien la politique parisienne ont tout compris.*

Vendredi 30 novembre à 14 heures ; 63^e réunion, présidée par Francine Lefebvre. Projet de ratification du Plan Schuman. Alfred Coste-Floret : « Pour la première fois, l'occasion nous est offerte de sortir de l'état. »

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne) fait un exposé complet sur les problèmes politiques, économiques et sociaux posés par le projet de ratification du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (France, Allemagne de l'Ouest, Italie, Benelux), en se référant largement au rapport qu'il va présenter à l'Assemblée Nationale et qu'il a fait adopter par la Commission des Affaires étrangères par 26 voix contre 18 (communistes, RPF, Général Aumeran, député d'Alger, Indépendant).

Le Plan Schuman peut-il aider à maintenir la paix ? A cette première question, il répond en énumérant les nombreux motifs qui justifient le « oui ».

Pourquoi l'Allemagne accepte-t-elle de mettre ainsi ses principales ressources à la disposition de la communauté européenne ? Réponse : « Adenauer s'est juré d'extirper d'Europe cette plaie qu'est le nationalisme. »

Le pool charbon-acier peut-il assurer la prospérité à ses membres ? Troisième question. Réponse : oui, car il supprime les barrières douanières et les prix discriminatoires, il élargit le marché, il protège les travailleurs par le contrôle des cartels et des concentrations – ce qui explique l'opposition du patronat-français au traité -, et par l'interdiction des baisses de salaires comme moyen de concurrence.

Conclusion : « Faisons l'Europe, au moins par étapes. La première sera essentielle, en créant la solidarité dans le domaine des ressources principales de chacun. Pour la première fois l'occasion nous est offerte de sortir de l'état. »

En Nouvelle-Calédonie : un colonialisme qui n'ose pas dire son nom

Le 30 novembre, l'Assemblée Nationale examine un projet de loi déposé par Louis Jacquinot, ministre de la France d'outre-mer, Indépendant, relatif à la composition du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie. Le découpage des circonscriptions est conçu de façon artificielle pour créer, sans le dire, un véritable double collège électoral. Protestations de Maurice Lenormand, député IOM de l'île, qui dépose un amendement. En vain. Le projet « colonialiste » est adopté par 416 voix contre 200 (MRP, IOM et communistes).

Mardi 4 décembre à 14 heures 30 ; 64^e réunion, présidée par François de Menthon. Application de la loi Barangé.

Edouard Moisan rend compte de la démarche effectuée le 30 novembre par le Bureau du Groupe auprès de René Pleven sur les sujets suivants : loi de finances (recettes), programme d'économies budgétaires, gouverneur de Mauritanie, décret d'application de la loi Barangé.

Sur ce dernier point, le Bureau a proposé au président du Conseil de reprendre le texte de la loi en laissant au Conseil d'Etat le soin de l'interpréter en cas de pourvoi.

Selon **Jacques Fonlupt-Espéraber**, le texte du Conseil d'Etat – que le ministre de l'Education nationale, André Marie, ne veut pas signer -, constitue une interprétation extensive de la loi.

Maurice-René Simonnet n'est pas de cet avis.

Robert Lecourt propose que le Bureau informe les ministres MRP des réactions du Groupe.

Mardi 4 décembre à 21 heures ; 65^e réunion, présidée par François Reille-Soult. Léo Hamon critique le Plan Schuman.

André Monteil (Finistère).- Dans le cas d'un réarmement massif de l'Allemagne, la Ruhr ne deviendra-t-elle pas, malgré le pool Schuman, le centre industriel de l'Europe ? Le pool lui-même ne deviendra-t-il pas, en fait, le trust de l'armement européen ?

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne), rapporteur du projet de ratification.- Non, le pool peut permettre au contraire à la Lorraine de rivaliser avec la Ruhr ...

Joseph Schaff (Moselle).- Moi aussi, je vois dans la Lorraine, avec ses ressources en fer, une garantie pour la France.

Paul Couston (Vaucluse).- L'abandon d'une partie des investissements envisagée par le Gouvernement présente de graves dangers. ... Dans un régime concurrentiel, comment laisser ouvertes nos mines du Nord si elles ne sont pas modernisées ? Faire l'Europe, oui, mais en prenant toutes les assurances nécessaires.

Alfred Coste-Floret.- C'est le Plan Schuman qui impose à la France de faire cet effort de modernisation.

André Monteil.- Quelles sanctions appliquerait-on à un pays de la Communauté qui reconstituerait des cartels, malgré le traité ?

Alfred Coste-Floret.- Des sanctions sont prévues, mais, en réalité, si l'un des six contractants refusait d'appliquer le traité, il n'y aurait plus de traité.

Marc Schérer (Haute-Marne).- L'absence d'une autorité politique européenne est un argument valable contre le traité. Mais c'est un fait.

Alfred Coste-Floret.- Pas tout à fait car la Haute-Autorité est en fait une autorité politique.

Léo Hamon, sénateur MRP de la Seine, déclare, « par loyauté », qu'il reprend à son compte toutes ces critiques.

① La Haute-Autorité n'est pas une autorité politique

② L'Assemblée prévue par le traité peut renverser la Haute-Autorité mais seulement à la majorité des deux tiers.

③ Il sera impossible d'empêcher une cartellisation clandestine.

④ En l'absence d'un organisme d'ensemble, comment assurer la répartition du charbon ?

⑤ Le Plan Schuman servira à faire l'Europe et à couvrir le déficit français en charbon, dit-on. Est-ce assuré ? La Haute-Autorité répartira-t-elle les surplus de charbon en fonction des besoins français ? Comment seront estimés ces besoins par les membres de la Haute-Autorité ? Ces membres ne se détermineront-ils pas en fonction des intérêts particuliers de leurs pays ? L'Allemagne, seule exportatrice de charbon, peut, en donnant aisément satisfaction au Benelux et à l'Italie, s'assurer de l'attitude bienveillante de ces pays contre la France, seule véritable concurrente de l'Allemagne. L'Allemagne a un moyen d'influence sur la sidérurgie française : la France a besoin du charbon allemand, mais l'Allemagne peut se passer du fer français car elle peut en trouver en Suède. L'Allemagne aura donc intérêt à ralentir au maximum les livraisons de charbon à la France. De plus, la production sarroise peut accroître la masse de manœuvre de l'Allemagne.

⑥ Pour mettre la sidérurgie française à égalité avec la sidérurgie allemande, il faudrait assurer la parité des tarifs ferroviaires, des régimes fiscaux et des charges financières et, évidemment, maintenir nos investissements. Mais ces investissements, dans le domaine du pool sont soumis à la Haute-Autorité ; celle-ci peut en effet interdire l'appel à d'autres moyens qu'à l'autofinancement. Et l'autofinancement est-il possible aujourd'hui dans les houillères et la sidérurgie françaises ? L'Allemagne ne sera-t-elle pas tentée d'interdire nos investissements financés par l'Etat ? Le Bundestag les a déjà qualifiés d'autarciques ! ...

⑦ En outre, il est possible que dans dix-huit mois les socialistes prennent le pouvoir en Allemagne. Ils auront voté contre le Plan Schuman. Ils demanderont des concessions.

Ⓞ Quand l'unité allemande sera faite, il s'agira non plus de 45 millions d'habitants mais de 68 millions. Là encore l'Allemagne demandera des concessions ... Et la France aura abandonné sa meilleure carte, son marché intérieur, par suite de la disparition des barrières douanières.

Conclusion de Léo Hamon : il conviendrait au minimum d'obtenir parallèlement au Plan Schuman un protocole assurant à la France ses investissements, des répartitions satisfaisantes de charbon et une période d'application probatoire.

Alfred Coste-Floret répond à Léo Hamon.

Ⓞ La décartellisation de la Ruhr est aujourd'hui un fait.

Ⓞ Sur l'interprétation des besoins, l'article 59 du traité est clair : il fait référence à la consommation et aux exportations, indépendamment de la localisation des productions ; cela a d'ailleurs soulevé bien des protestations en Allemagne.

Ⓞ Dans la Cour de justice du Plan Schuman, le juge n'est pas le représentant de son pays.

Ⓞ S'agissant du Benelux et de l'Italie, c'est le Plan Schuman qui les met à l'abri de la primauté allemande.

Ⓞ Qui choisit les mines appelées à fournir le charbon demandé ? C'est l'Etat lui-même.

Ⓞ La France a besoin de charbon allemand, l'Allemagne n'a pas besoin de fer français : c'est un argument pour le pool ! Avant la guerre, l'Allemagne imposait ses conditions à la France qui manquait de charbon ; le Plan Schuman, lui, garantit à la Lorraine ses besoins en charbon allemand. Et ce sera toujours vrai si la Sarre est réintégrée dans l'Allemagne, car le débouché normal du charbon sarrois, c'est la Lorraine.

Ⓞ Les parités ? Pour les transports, le traité en prévoit l'harmonisation. S'agissant des charges financières, la mise à parité coûtera à la France non pas 20 milliards par an mais 1 milliard. Sur le financement des investissements, la seule condition est qu'il ne soit pas contraire au traité, c'est-à-dire qu'il ne soit pas inconcevable dans le cadre d'un marché commun ; au surplus, l'article 67 prévoit l'aide de l'Etat aux entreprises en difficulté.

Ⓞ Bien sûr, le Plan Schuman n'est pas valable pour l'avenir s'il n'est pas suivi d'autres étapes vers l'unité européenne, mais il s'agit précisément avec le Plan Schuman de franchir la première étape.

Consulté, le Groupe MRP de l'Assemblée Nationale décide à l'unanimité de voter la ratification du Plan Schuman.

Mardi 11 décembre à 14h30 ; 66^e réunion présidée par Edouard Moisan. Bourses pour les étudiants de l'enseignement supérieur libre. Initiatives collectives et individuelles des membres du Groupe.

Edouard Moisan constate avec amertume que la séance s'ouvre avec sept présents.

Faut-il, par amendement, lors de la discussion du budget de l'Education nationale, demander l'octroi de bourses aux étudiants de l'enseignement supérieur libre ? (c'est acquis pour le secondaire)..

La question est posée par **Maurice-René Simmonet** (Drôme)

Selon **Charles Viatte** (Jura), le Groupe MRP n'a pas à hésiter ; il doit défendre la cause.

Pour l'abbé **Albert Gau** (Aude), le MRP doit penser au bien commun davantage qu'à ses intérêts.

D'après **Simmonet**, il serait sage de ne pas rouvrir le débat scolaire. Il propose d'aller voir André Marie et de s'abstenir de toute manifestation en séance.

Cette proposition est adoptée.

Le Groupe discute ensuite de la modification de son Règlement intérieur.

Charles Viatte pense que le dépôt des propositions par les députés MRP doit rester souple. « Les membres du Groupe », dit-il, « sont capables de faire la discrimination entre les textes engageant le Mouvement et les autres. »

Henri Lacaze n'est pas de cet avis ; il redoute une anarchie dans les initiatives des députés MRP.

A l'inverse, **Joseph Dumas**, **Jean Catrice**, **Joseph Defos du Rau** et **Jacques Fonlupt-Espéraber** soutiennent Viatte. « Le MRP est divers par nature », dit **Catrice**.

La modification demandée par Viatte est adoptée par 13 voix contre 7 et 3 abstentions : il est précisé désormais dans le Règlement du Groupe que ses membres doivent soumettre au Bureau leurs propositions, leurs amendements, leurs demandes d'interpellation, leurs questions orales ou écrites (seulement) lorsqu'ils engagent la politique du Mouvement.

Mardi 18 décembre à 14h30 ; 67^e réunion, présidée par François Reille-Soult. A propos du budget 1952, comment concilier les besoins de la défense nationale et l'action sociale ? François Reille-Soult propose un nouveau programme économique.

Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin) interviendra dans la discussion du budget de l'Education nationale pour demander qu'en Alsace l'allemand soit enseigné – à titre facultatif –, dans les classes supérieures de l'enseignement primaire. Il a l'accord du ministre, André Marie.

Pierre Abelin (Vienne) rapporte les travaux de la Section d'étude (organisme du MRP) « Affaires économiques ».

Le projet de budget pour 1952 est en déséquilibre dès le départ, dit-il. C'est là un facteur d'inflation, qui s'ajoute au facteur économique. Il y a un risque de hausses de prix difficilement contrôlables et donc de troubles sociaux. Ce risque, il est couru par tous les pays libres qui mènent de front la reconstruction, l'équipement et le réarmement.

Il conclut : la loi de finances (recettes) est un vain effort d'équilibre budgétaire ; celui-ci reste incertain avant que soit fixé le volume des dépenses militaires.

François Reille-Soult (Tarn), qui préside la réunion, intervient dans le débat.

Si l'objectif de la défense et l'objectif social ne peuvent pas être atteints ensemble, il faut choisir entre les deux, déclare-t-il.

Et il expose le schéma d'une nouvelle politique économique, qui, à son avenir, permettrait de poursuivre ces deux objectifs à la fois.

Ⓞ Le poids de l'impôt est trop lourd. Et le Gouvernement va aggraver cette situation en donnant encore la priorité à l'impôt indirect, qui est un facteur de hausse des prix. Or le pouvoir d'achat peut être accru, comme aux Etats-Unis, par l'octroi du crédit non seulement aux entreprises mais aussi aux particuliers.

Ⓞ Il faut tout faire pour augmenter la production : acier, aluminium, nickel, bois, agriculture ...

Ⓞ Il faut développer les paiements par chèques, instituer le plan comptable.

Ⓞ Il faut susciter une organisation des professions qui soit favorable à leur développement et contrôler les investissements d'après les critères de la production.

Pierre Schneiter (Marne) se dit partisan de l'équilibre budgétaire et n'accepte un déficit que sur les dépenses militaires.

Mardi 18 décembre à 21 heures ; 68^e réunion, présidée par François de Menthon. Incertitude sur le volume du budget militaire. André Burlot demande la décentralisation des caisses de Sécurité Sociale.

Pierre de Chevigné (Pyrénées-Atlantiques), secrétaire d'Etat à la Guerre, expose chapitre par chapitre le projet de budget militaire, qui n'est pas encore arrêté en raison des divergences persistant entre Bidault, Mayer et Pleven. Il indique que la démission des ministres et secrétaires d'Etat concernés (il y en a cinq) a été envisagée.

Lionel de Tinguy (Vendée) s'inquiète de savoir si Bidault, en vérité, ne demande pas plus que le « Comité des sages » ne l'a proposé.

François de Menthon (Haute-Savoie).- Il n'est plus question pour Bidault de démissionner.

.....
André Burlot (Loir-et-Cher) X et PDG d'une grande compagnie d'assurances, traite du projet de « loi-cadre » (que certains membres du Groupe considèrent comme un « décret-loi ») sur la Sécurité Sociale. Il rappelle sa position personnelle : il faut rapprocher la caisse de l'assuré pour faciliter le contrôle. A son avis, des économies sont possibles dans l'assurance-maladie. Il note que la plupart des charges vont croissant : vieillesse, maladie, invalidité. « Dans cinq ans », dit-il, « le déficit sera de 200 milliards ». Sa conclusion : il faut décentraliser les caisses, en remettre la gestion aux comités d'entreprise quand ils existent, ou à de petites caisses locales affiliées à des caisses régionales ; les bénéficiaires iraient aux œuvres sociales de ces caisses ; les déficits seraient couverts par une caisse nationale de réassurance, qui percevrait à cet effet une partie des cotisations.

Le Groupe demandera l'audition de Paul Bacon, ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.

Mercredi 19 décembre à 14 heures ; 69^e réunion, présidée par Lionel de Tinguy. Sécurité Sociale, SNCF et cheminots ...

Edouard Moisan souhaite que le Groupe discute prochainement de la proposition Burlot.

Albert Schmitt (Bas-Rhin), ex-secrétaire général des syndicats d'Alsace-Lorraine, confirme qu'il demandera une modification des « articles-cadres » relatifs à la SNCF (action qu'il a entreprise avec **Joseph Schaff**, élu de la Moselle). Il rappelle que les cheminots ne sont pas responsables du déficit de la SNCF et que leurs salaires doivent être discutés au sein de la Commission mixte des conventions collectives, conformément à la loi de 1950.

Jeudi 20 décembre à 14 heures ; 70^e réunion présidée par François de Menthon. Les articles-cadres de la loi de finances sont-ils justifiés ? Oui et non : cela dépend du « courage » des parlementaires.

Le Gouvernement a prévu d'effectuer diverses réformes dans la gestion de la SNCF et de la Sécurité Sociale.

Il demande au Parlement d'accepter la procédure des lois-cadres sous la forme d'une série d'articles-cadres dans la loi de finances, qui l'autoriserait ensuite à prendre des mesures par décrets.

Cette demande, examinée pratiquement à chaque réunion du Groupe depuis le début du mois de décembre, divise les députés MRP.

Le Gouvernement a un argument : l'urgence de ces réformes. Mais pourquoi reste-t-il aussi imprécis sur ses objectifs et les moyens de les atteindre ?

Selon **Francine Lefebvre** (Seine), la procédure du décret est évidemment plus efficace mais peut-être faudrait-il que le Parlement se prononce sur les orientations.

D'après **Pierre Abelin**, on note l'absence de doctrine dans les articles-cadres relatifs à la Sécurité Sociale.

De l'avis de **Paul Bacon**, ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, il ne s'agit pas encore de réformes, mais d'études à réaliser par des experts, qui doivent rester libres. Une orientation donnée par le Parlement serait donc prématurée. Avant toute réforme de structure, il faut mettre de l'ordre dans le régime général et lui retirer des charges étrangères à sa fonction... Des projets sont prêts, ils ont même déjà été présentés à l'Assemblée ; mais celle-ci, après les avoir approuvés dans leur ensemble, les a disjoints en détail.

« C'est exact ! » dit **Robert Lecourt**. « L'an dernier, un projet important a été déposé mais l'Assemblée l'a renvoyé à la Commission des Finances sans date pour le discuter. En vérité, le Parlement est incapable de voter des réformes courageuses. Le Groupe MRP doit faire confiance à Paul Bacon. »

Réaction d'**Henri Lacaze** (Tarn-et-Garonne) : « J'ai confiance en Bacon mais pas dans la survie du Gouvernement. »

Il propose une nouvelle procédure consistant à inclure dans le projet une formule du genre : si, dans un délai X, ce texte n'est pas adopté, il sera promulgué par décret.

Francine Lefebvre dit que si la majorité manque de courage elle doit voter les articles-cadres mais qu'elle-même ne sera pas de cette majorité-là.

.....
François de Menthon croit à l'échec de la réforme sans la procédure de l'article-cadre. Il approuve l'idée de Lacaze et propose un délai de quatre mois.

Le Groupe adopte cette proposition par 10 voix contre 3 et 2 abstentions.

Selon **André Monteil**, une transaction vient d'intervenir entre Bidault et Mayer : les crédits militaires seraient fixés à 780 milliards (reconduction des crédits de 1950), mais le Gouvernement s'engagerait dans un programme complémentaire qui serait financé soit par l'aide américaine soit par tout autre moyen.

Vendredi 21 décembre à 14 heures ; 71^e réunion, présidée par Edouard Moisan. L'absentéisme persiste ... Pierre-Henri Teitgen parle des classes ouvrière et paysanne.

Edouard Moisan constate qu'il n'y a que huit présents, dont Paul Bacon, ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.

Sur le rapport de **René Charpentier** (Marne), les présents discutent du budget des prestations familiales agricoles.

Pierre-Henri Teitgen (Ille-et-Vilaine).- Dans les classes ouvrière et paysanne, il y a beaucoup de malheureux, qu'ils soient salariés, exploitants ou fermiers. Il faut obtenir la parité pour tous. Tout de suite ? C'est impossible sans retarder le vote du budget des prestations agricoles. Et si l'on vote le texte du Gouvernement, c'est un an de perdu. N'y a-t-il pas une solution pour trois mois ?

Pierre Abelin (Vienne).- Ce serait la plus mauvaise formule ...

Pierre-Henri Teitgen.- Si le MRP veut se battre, il peut gagner et obtenir du Gouvernement un nouveau projet dans un délai de trois mois.

Pierre Abelin.- Les crédits provisoires, c'est une mauvaise formule ! Et puis dans trois mois il faudrait régler le budget militaire, les prestations familiales, les prestations agricoles et bien d'autres !

Pierre-Henri Teitgen.- Il est déplorable que le Groupe MRP ne soit pas capable de se donner à lui-même un programme d'un an qui constituerait ses objectifs minimaux sur lesquels il ne transigerait pas ! Je propose cette résolution avec un délai de six mois.

Jean Lecanuet (Seine-Inférieure).- J'y suis tout à fait favorable.

Consulté, le Groupe adopte la proposition Teitgen à l'unanimité des dix présents ; Teitgen rédigera un texte.

Les dix présents : **Clément Taillade** (Tarn), **Edouard Moisan**, **René Charpentier**, **Francine Lefebvre**, **Georges Coudray**, **Alexis Méhaignerie** et **P.H. Teitgen** (les 3 élus d'Ille-et-Vilaine), **Pierre Abelin**, **Jean Lecanuet** et **Paul Bacon**.

Samedi 22 décembre à 14 heures ; 72^e réunion, présidée par François de Menthon. Aggravation de la crise morale au sein du Groupe à propos du volume du budget militaire. Quelle solution en Indochine ? Le problème est de nouveau posé : les dépenses déjà votées par l'Assemblée ajoutées aux nouvelles dépenses militaires demandées par le Gouvernement, cela creuse un déficit initial de 800 milliards pour le budget 1952. Le Groupe MRP se cabre.

Les présents sont plus nombreux qu'à la réunion précédente. Paul Bacon est parmi eux

Une première division apparaît au Groupe sur le financement du budget des prestations familiales agricoles :

- **François de Menthon** préfère une taxe sur les salaires à une majoration de l'impôt foncier, soutenue par Charles Barangé.
- **Pierre Abelin** dit qu'aucune taxe nouvelle ne sera votée.

● **Georges Coudray** rappelle la décision prise la veille par le Groupe : bloquer la moitié des crédits dans l'attente d'un nouveau projet pour le 1^{er} mai.

- **Charles Barangé** précise qu'il faut trouver cinq milliards pour équilibrer ce budget des prestations familiales agricoles.

● **Pierre Abelin** rappelle que les textes déjà votés ne règlent pas les problèmes : l'Assemblée a voté la veille une augmentation de 0,25% de la taxe à la production qui était déjà prévue auparavant pour assurer l'équilibre budgétaire général !

● **Francine Lefebvre** maintient que la solution est dans le vote du rapport Prigent, prêt depuis longtemps mais dont la discussion a toujours été reportée.

- **Jean Cayeux** rappelle son hostilité à toute augmentation de la taxe à la production.
- **Charles Barangé** maintient sa préférence pour un relèvement de l'impôt foncier.

Sur le rapport de **Pierre Abelin**, le Groupe en vient ensuite au problème général de l'équilibre budgétaire tel qu'il se présente ce jour :

- les recettes nouvelles ont été rejetées ou disjointes ;

- le déficit des dépenses civiles s'établit désormais à 180 milliards ;
- en y ajoutant les dépenses militaires, on arrive à un déficit de 800 milliards ;
- il faudrait réunir les spécialistes des groupes de la majorité ;
- cette situation pose un problème politique : le discours que Mendès-France va prononcer amènera un durcissement de la droite et ébranlera les socialistes.

Le débat est ouvert.

Lionel de Tinguy.- Le danger est dans le refus de beaucoup de faire l'effort nécessaire à l'intérêt national. Il faut faire pression sur Pleven : cèdera-t-il oui ou non à la démagogie ? Assumera-t-il ses responsabilités ?

Robert Lecourt.- Je suis d'accord avec de Tinguy mais encore faut-il trouver une majorité pour voter les textes ! Le Parlement se conduit comme si les élections avaient lieu demain ! La comédie est devenue traditionnelle : 1° on promet aux électeurs des économies ; 2° on demande pour mille milliards de dépenses supplémentaires ; 3° on refuse les impôts nouveaux devenus nécessaires et on invite le Gouvernement à faire des économies ... Peut-être Paul Reynaud, président de la Commission des Finances, pourrait-il provoquer des réunions d'études ... Bien sûr, il faut reprendre contact avec Pleven et lui montrer les dangers du discours de Mendès-France : sa thèse est assouplie et, par suite, plus forte.

François de Menthon.- Je me fais l'écho de certains bruits sur le discours de Mendès-France et la manœuvre qu'il comporte : Mendès-France proposerait des négociations en Indochine.

André Denis (Dordogne).- Il y a de la démagogie dans le refus de choisir une solution en Indochine ! Charges militaires ou non ? Là est le courage !

Pierre Abelin expose de nouveau le budget militaire et ses difficultés.

- Les chiffres retenus jusqu'ici sont insuffisants pour Bidault et Letourneau ; il leur faudrait 300 milliards de plus.

● L'idée d'un budget militaire provisionnel est mauvais car elle engagerait davantage les frais généraux des arsenaux que les programmes ; elle entraînerait 1400 milliards de dépenses sans un développement correspondant des forces armées.

- La conférence atlantique de Lisbonne nous apportera peu.
- On peut et on doit régler dès maintenant le volume global du budget militaire.

François de Menthon.- Je crains un rebondissement du problème politique en raison des divergences persistantes entre Bidault et Mayer.

Jean Cayeux.- Je demande l'audition de Bidault.

Lionel de Tinguy.- Je réclame un débat sur la défense nationale.

Ce 22 décembre, l'Assemblée adopte le budget des prestations familiales agricoles en assurant son équilibre par les moyens suivants :

- doublement du taux de la taxe additionnelle à la taxe à l'achat ;
- majoration d'un décime et demi des diverses taxes frappant les produits agricoles, à l'exclusion des céréales et des viandes ;
- abandon de la majoration de la taxe à la production que l'Assemblée a adoptée la veille.

Mercredi 26 décembre à 14 heures ; 73^e réunion, présidée par Lionel de Tinguy. Les questions restent posées.

Francine Lefebvre (Seine).- Quel enseignement pouvons-nous tirer de l'enquête effectuée par la mission parlementaire en Indochine ?

Pierre Abelin.- D'ores et déjà, une stratégie nouvelle a été adoptée : moins de prestige, plus d'efficacité et d'économies. Mais la préoccupation dominante reste celle-ci : existe-t-il une solution militaire à la guerre d'Indochine ?

Lionel de Tinguy.- Il s'agit d'un problème de défense nationale au niveau le plus élevé. Est-il exact que la perte de l'Indochine entraînerait des troubles graves dans tout l'Orient et même en Afrique ? ...

Francine Lefebvre.- Dans cette assemblée, il y a un problème pratique : existe-t-il une majorité pour voter les crédits militaires destinés à l'Indochine ? par exemple, que feront les Indépendants au moment du scrutin ?

Jean Letourneau : ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, entreprend un exposé qu'il veut faire complet.

- **Coordination**. En application d'un décret, les crédits budgétaires pour l'Indochine sont concentrés au ministère des Etats associés.
- **Volume des crédits**. Il a été fixé en priorité sans que les nécessités des autres budgets aient pu y changer quelque chose ; il s'élève à 390 milliards, dont 48 d'aide à l'armée vietnamienne. La dotation concernant le matériel est considérable, notamment pour l'artillerie.
- **Le Général de Lattre**. C'est un homme au prestige incomparable qu'on ne pourrait pas remplacer. Son autorité morale sur l'armée française et sur les Vietnamiens est exceptionnelle. Ses divergences avec le gouvernement sont imaginaires... En revanche, ce qui préoccupe le Gouvernement, c'est la santé du général.

- **Existe-t-il une solution politique ?** J'écarte d'emblée l'internationalisation du conflit ; elle ne changerait rien à nos difficultés matérielles. Il faudrait l'envisager, toutefois, en cas d'invasion chinoise. L'abandon de l'Indochine amènerait le démantèlement de l'Union française... Toute solution devrait tenir compte des intérêts de la France.
- **L'armée vietnamienne.** Les bataillons vietnamiens se sont admirablement battus contre le Vietminh.
- **Les Etats associés.** Trente deux Etats ont reconnu le Vietnam, le Laos et le Cambodge. La France ne peut pas abandonner les dirigeants de ces trois pays, qui sont loyaux et fidèles.
- **L'attitude américaine.** Les Etats-Unis ont compris que l'abandon de l'Indochine par la France serait une catastrophe pour leur stratégie.
- **La politique du gouvernement français :** faire prendre au Vietnam de plus en plus ses responsabilités et sa part dans la défense du pays ; cantonner le Vietminh dans des régions limitées dans un délai de dix-huit mois, de telle sorte qu'il ne soit plus une menace pour l'ensemble du Vietnam.
- **Négocier avec le Vietminh ?** Si le Vietminh veut négocier, le gouvernement français acceptera la négociation, mais, jusqu'ici, le Vietminh n'a pas voulu négocier.
- **Oui à une négociation politique internationale.** Il n'y a pas de solution définitive en Indochine sans négociation internationale, avec trois conditions : avoir affirmé les Etats associés, tenir compte des efforts de la France, avoir affirmé la force française. Cela dit, il faudra provoquer au besoin des réunions internationales, qui comprendraient évidemment la Chine communiste ; les Etats associés en sont d'accord.

La discussion est ouverte.

André Denis.- Le Général de Lattre a redressé la situation militaire. Notre position en vue d'une négociation est donc redevenue possible. Or le gouvernement ne laisse-t-il pas passer des occasions de négocier ? A-t-il établi un catalogue de toutes les occasions prévisibles ? Il y a une voie entre le retrait inconditionnel et la poursuite inconditionnelle de la guerre : la voie de la négociation. Dans quel délai les forces vietnamiennes pourront-elles être substituées aux forces françaises ? Ne peut-on pas rechercher un cessez-le-feu avant la discussion d'un accord ?

François Reille-Soult.- Je suis d'accord pour poursuivre la lutte même en cas d'aide chinoise au Vietminh. Si les cadres français sont en nombre insuffisant, il faut que la France ait le courage de sa politique ; il faut armer rapidement et largement les troupes vietnamiennes.

Pierre Abelin.- Les crédits prévus sont-ils suffisants pour maintenir dans une phase ascendante les résultats militaires déjà obtenus ?

André François Mercier (Deux-Sèvres).- Tant que durera cette guerre, il sera impossible de constituer une véritable armée française !

Jean Letourneau.- ...Les dépenses seront en fait fonction du développement des opérations... Les crédits prévus ont été calculés loyalement, au plus juste, mais sans compressions systématiques.

Paul Coste-Floret (Hérault).- D'accord avec Letourneau. On ne peut traiter avec le Vietminh que dans une période de prédominance militaire française ... Je refuse de faire le choix entre la défense de l'Indochine et la défense de l'Europe ; la lutte en Indochine couvre la liberté de l'Europe. Il faut provoquer une négociation internationale, oui, mais dans quelles conditions ? Il faut internationaliser le conflit non pas dans le combat mais dans les tentatives de pacification. En acceptant de reconnaître certains Etats, au besoin ... Pour encadrer les troupes vietnamiennes, il faut avoir le courage de mobiliser quelque 2000 officiers de réserve... Il faut lever l'hypothèque chinoise ; c'est un problème diplomatique. Au niveau économique, nous avons des moyens de négocier avec Mao-Tsé-Toung.

Henri Bouret (Côtes-du-Nord).- Je voudrais que le Gouvernement recherche plus activement la négociation. La poussée communiste en Asie va transformer les aspects du problème dans les dix ans qui viennent. Même si une solution militaire intervenait dans un an ou deux, tout serait remis en question quelques années après. Oui, la France se bat en Indochine pour le monde libre, mis pourra-t-elle continuer ce combat longtemps ? La guerre en Indochine lui coûte 500 milliards par an. Elle lui enlève ses cadres, ses matériels. C'est en abandonnant l'Indochine que l'on pourra tenir l'Afrique... Pour négocier, avons-nous une monnaie d'échange ? Mieux vaut internationaliser le problème de nous-mêmes que d'attendre qu'il le soit par la force des événements. C'est évidemment poser le problème de l'entrée de la Chine à l'ONU ...

Léo Hamon, sénateur de la Seine.- Je pense que les thèses, apparemment opposées, de Paul Coste-Floret et d'André Denis ne sont pas incompatibles. En effet personne ne propose l'abandon ; personne ne s'oppose à la négociation. Comment donc mener cette guerre ? Au sein d'une coalition, il faut que chacun ait sa part juste de charges. Or, aujourd'hui, la part de la France est trop lourde : appeler les Français à défendre Saigon, c'est se résigner à appeler les Allemands à défendre Strasbourg. Il faut mettre le Vietminh en demeure de cesser le feu. La France se grandirait en proposant une trêve.

Jeu 27 décembre à 14 heures ; 74^e réunion, présidée par François de Menthon. Georges Bidault : « Lâcher quelque part, ce serait lâcher partout. »

Le groupe poursuit le débat qu'il a engagé la veille sur l'Indochine.

Max André, président du Groupe MRP de l'Assemblée de l'Union française, ancien sénateur de la Seine, ancien expert-comptable en Indochine.- L'abandon de l'Indochine ne renforcerait nulle part la défense de l'Union Française, bien au contraire ...

Je déplore l'exposé qu'Henri Bouret nous a fait hier. Il y a un aspect moral dans le problème : les Français sont les protecteurs naturels de milliers de Vietnamiens qui ont fait confiance à la France.

J'ai toujours dit qu'il fallait saisir toute occasion de négocier avec le Vietminh, bien que je croie minces les chances d'une négociation. Le plus efficace serait une conférence internationale sur le règlement des problèmes du Sud-Est asiatique.

Sur le renforcement des Etats Associés annoncé par Letourneau, je doute des résultats : il faudrait rallier à Bao-Daï tous les attentistes. Il faudrait aussi procéder à des consultations populaires, au moins locales.

Georges Le Brun-Kéris (chargé de l'outre-mer au Secrétariat général du MRP).- Je comprends l'émotion du Groupe, mais je ne vois pas « la » solution facile. Le retrait du corps expéditionnaire est impossible, ne serait-ce que techniquement. Il risquerait de créer des troubles graves dans tous les territoires d'outre-mer. Ce serait le détachement de la Nouvelle-Calédonie, des Nouvelles-Hébrides, des villes françaises de l'Inde, des mouvements en Afrique. Le règlement du problème ne peut être qu'international, comme l'a dit d'ailleurs le Haut Conseil de l'Union française. La seule vertu qui compte en Asie est la patience. Toute aventure, dans l'impatience, serait dangereuse.

Jean Letourneau.- J'approuve ce qu'ont dit Paul Coste-Floret, Reille-Soult, Max André et Le Brun Kéris. J'accorde à Max André qu'il y a une certaine faiblesse dans le gouvernement constitué par Bao-Daï : il y a divergence entre l'un et l'autre sur leurs rôles respectifs. Mais il est impossible aujourd'hui de changer la formule. De toute façon, il faut tout faire pour renforcer le gouvernement vietnamien. Bao-Daï a fait savoir publiquement qu'une consultation populaire déciderait de la forme constitutionnelle de l'Etat du Vietnam.

Je crois que « la mentalité manifestée par Henri Bouret » est dangereuse pour le corps expéditionnaire et pour la sécurité française. Abandonner une part du monde aux communistes, ce n'est pas obtenir la paix ailleurs. Perdre l'Indochine entraînerait des menaces sérieuses jusque dans le Proche-Orient.

J'affirme que le gouvernement français ne cesse pas de rechercher une façon de terminer la guerre ; tous ses efforts visent à trouver une issue mais pas dans l'abandon. Une négociation directe avec le Vietminh est aujourd'hui une illusion car le Vietminh ne peut pas décider librement de négocier.

Henri Bouret. - Je ne vois pas d'inconvénient à ce que le monde sache que la France recherche la paix en Indochine. Si les précisions que vient de nous donner Letourneau étaient rendues publiques, je ferais volontiers confiance au Gouvernement.

L'intervention de Georges Bidault

Georges Bidault. - Je note que jusqu'ici, soit la Chine, soit Ho-Chi-Minh, n'a pas voulu négocier, ni surtout aboutir à un résultat. Il faut se maintenir en Indochine parce qu'aujourd'hui, dans le monde, tout se tient. Vis à vis de l'Est, rien n'a été obtenu sans une confrontation de forces : Berlin, Grèce, Corée ... Rien ne pourra être obtenu en Indochine sans qu'y soit affirmée la force française.

Des généraux proposent l'abandon de l'Indochine pour résoudre le problème de la défense de la métropole. Je n'y consentirai jamais. En vérité, lâcher quelque part, ce serait lâcher partout. Les crédits pour l'Indochine, c'est sacré. Le problème de l'Indochine est le même partout : tout dépend du Kremlin. Pour le régler, une seule façon : faire face. Pour faire face, il faut beaucoup de sacrifices.

Au sujet des budgets militaires, je me trouve devant des promesses faites aux Alliés par mes prédécesseurs ... et voilà que la France ne peut pas tenir ses promesses. Avec 782 milliards de crédits militaires, c'est la rupture des contrats de fabrications en mars 1952. Les Sages proposent un chiffre analogue mais ils le considèrent comme un plafond financier et non pas un plancher militaire ; ils comptent sur une aide américaine. En fait, pour la métropole, les Sages proposent 990 milliards. Le complément à trouver est de 120 milliards (1200 milliards au total).

Et le Gouvernement ? Il compte évidemment sur l'aide américaine, non pas à la Conférence de Lisbonne, mais grâce à une négociation bilatérale France-Etats-Unis...

En terminant, je voudrais rappeler les décisions prises par le Gouvernement en faveur de la troupe et des cadres...

Les généraux, dans l'armée française, sont moitié moins nombreux qu'avant la guerre.

Il y aurait encore beaucoup à faire en faveur des cadres. Le traitement d'un général de division français est équivalent à celui d'un sous-lieutenant américain.

Conclusion : le budget militaire que le Gouvernement vous propose est un minimum. On peut s'en passer en rompant avec le Pacte Atlantique.

Vendredi 28 décembre à 14 heures ; 76^e réunion, présidée par François de Menthon. Il est inopportun de répliquer aux commentaires de la presse qui ont déformé la pensée du Groupe. La 75^e réunion n'existe pas dans nos archives ; il est probable qu'il s'agisse d'une erreur dans leur numérotation à l'origine.

Paul Coste-Floret propose une mise au point sur le débat de la veille, sous la forme d'une motion à rendre publique, qui, tout en tenant compte des nuances exprimées, répliquerait aux commentaires de certains journaux ; des commentaires qui sont dus à des indiscretions mais, qui, cependant, déforment la véritable pensée du Groupe.

André Denis trouve dans le projet de texte des formules bonnes et d'autres qui le sont moins. Au sujet des tentatives de négociation, il rappelle que plusieurs ont été faites par le Vietminh, que la France a rejetées ... Il ajoute qu'au début de la guerre, la France n'avait pas comme objectif l'indépendance du Vietnam.

Paul Coste-Floret dit qu'à la conférence de Fontainebleau la France a proposé un Vietnam libre.

Henri Bouret dit que la motion est inopportune ... La France devrait proclamer qu'elle est prête à rechercher un cessez-le-feu.

François de Menthon pense, comme Paul Coste-Floret, qu'une motion est indispensable.

André Monteil approuve Denis et Bouret. Si la guerre d'Indochine se prolonge, dit-il, la défense de l'Europe deviendra impossible. De plus, au niveau diplomatique, notre politique en Indochine devrait rester secrète. Je crains une guerre en 1952 et 1953 dans des conditions qui n'ont jamais été aussi dangereuses pour la France ... Actuellement, la couverture de l'Europe, c'est la bombe atomique ... Il faut être à la fois ferme et prudent : renforcer plutôt l'armée française que recréer l'armée allemande. Si le retrait d'Indochine pouvait intervenir sans massacre des troupes françaises et des civils qui nous ont fait confiance, il faudrait le faire.

Edouard Moisan s'étonne que l'on parle de secret alors que les membres du groupe font beaucoup de confidences aux journalistes.

Jean-Jacques Juglas (Lot-et-Garonne) rappelle que l'accroissement de l'aide américaine est justifié puisque la France défend en Indochine les matières stratégiques nécessaires à l'Union atlantique.

Joannès Dupras (Indre-et-Loire) - La France serait en difficulté pour négocier si l'invitation à la négociation venait du Parlement. Notre discussion est inopportune et imprudente.

Pierre Abelin approuve Monteil, en partie.

Consulté, le Groupe juge le projet Coste-Floret inopportun par 15 voix contre 4.

Samedi 29 décembre à 14 heures ; 77^e réunion, présidée par François de Menthon. Les nombreux tiroirs de la loi de finances. Cheminots, impôts, économies, Sécurité Sociale et médecins...

François de Menthon. - S'agissant des articles-cadres (destinés à réaliser diverses réformes), le Gouvernement envisage de faire connaître en annexe de la loi de finances la liste des décrets qu'il a prévus.

Pierre Abelin. - A l'issue des derniers travaux de la Commission des Finances, le déficit du budget civil est de 150 à 170 milliards.

Albert Schmitt (Bas-Rhin) - Les décrets-lois, même dans leur dernière forme, ne sont pas acceptables ; notamment celui qui porte sur la SNCF ; il ne résoudrait pas le problème, qui est celui du statut du cheminot. En cas de vote de ce texte, la grève sera générale à la SNCF. Je vais intervenir à la tribune ...

Pierre Boudet, sénateur du Lot. - Le MRP a-t-il un autre texte ?

Albert Schmitt. - La commission qui travaille sur le sujet peut en terminer dans six semaines.

François de Menthon. - Le Groupe accepte-t-il que Schmitt intervienne à la tribune à titre personnel ?

Le groupe accepte.

Pierre Abelin, qui doit intervenir au nom du Groupe, résume ainsi son propos.

Les Français sont d'accord sur les objectifs, mais ils s'opposent sur le choix des moyens.

L'objectif primordial, c'est la défense nationale : une fois fixé l'effort nécessaire pour garantir la paix, il faut y adapter le reste. Malheureusement, cet effort ne peut pas être fixé tout de suite. Certes, on attend le résultat de conférences internationales, mais la position de la France y sera d'autant plus difficile que son effort sera moins précisé.

S'agissant des impôts, le projet gouvernemental est un peu décevant : on n'y trouve pas de réforme fiscale et la fraude fiscale continue. Certes, quelques progrès sont entrepris : plan comptable, moyens efficaces pour l'administration des contributions directes, meilleur emploi du crédit. Il faut les accélérer ...

On parle d'une motion à publier ...

Robert Lecourt.- Peut-être pourrions-nous déposer un amendement précisant que l'augmentation des taxes sera annulée si des économies équivalentes sont réalisées.

René Charpentier.- Je déplore l'article que Barangé vient de donner à « L'information » sur la fiscalité agricole.

.....
Paul Bacon.- Sur les articles-cadres, il y a toujours désaccord au sein du Gouvernement. Cependant, les socialistes sont satisfaits des projets de décrets sur la Sécurité Sociale. En revanche les radicaux n'en veulent pas... Les modérés veulent une réforme des abus mais, pour eux, il s'agit seulement des abus commis par les assurés et jamais de ceux commis par des médecins, des pharmaciens, des cliniques ... Le problème du remboursement des produits pharmaceutiques est très délicat... Les produits sont de plus en plus nombreux ; il y a trente mille spécialités. En fait la Sécurité Sociale a fourni des crédits énormes à l'industrie pharmaceutique : 7 milliards par an. En outre, souvent, chaque médecin a l'exclusivité d'une spécialité ...

Dimanche 30 décembre à 14 heures ; 78^e réunion, présidée par François de Menthon. 18 présents : de Menthon, de Tinguy, Lucas, Bichet, Moisan, Duquesne, Lacaze, Burlot, Gau, Francine Lefebvre, Martel, Gabelle, A. Schmitt, Charpentier, Viatte, Barrot, Lecourt, Dumas. Burlot voudrait décentraliser la Sécurité Sociale ; il se heurte à de nombreuses objections.

André Burlot (Loir-et-Cher), président de la société d'assurances « La Paternelle », informe le Groupe qu'il va intervenir à la tribune pour demander la décentralisation de la Sécurité Sociale au profit des caisses locales et dit que cette réforme est nécessaire pour sauvegarder les prestations.

Edouard Moisan est prêt à engager un débat technique sur les réformes de structure de la Sécurité Sociale mais estime qu'il n'est pas utile de l'entreprendre tout de suite. Il note toutefois d'emblée que la Mutualité refuse l'héritage de la Sécurité Sociale et que certaines caisses locales –il en existe déjà -, coûtent plus cher que les autres. Il ajoute qu'il existe d'autres problèmes que celui des structures et il cite à ce propos les abus des laboratoires pharmaceutiques, du monde médical, et celui des charges financières supportées par la Sécurité Sociale au profit des hôpitaux (recherche scientifique, laboratoires ...)

André Burlot réplique : accepter de majorer la cotisation, c'est refuser de faire la réforme. Il ajoute : Viatte m'a informé qu'il parlerait à la tribune dans le sens contraire du mien ; je peux donc m'exprimer aussi librement que lui.

Lionel de Tinguy évoque certains problèmes techniques : les retards dans les remboursements, les produits pharmaceutiques ... Il pense que Burlot oublie certains aspects importants du problème. Pratiquement, il propose de voter la majoration de 2% de la cotisation pour six mois dans l'attente d'une réforme.

Charles Viatte (Jura), professeur de mathématiques, rappelle que la Commission du Travail a, depuis le mois d'août, des pouvoirs d'enquête sur la Sécurité Sociale et qu'elle déposera une série de rapports le 31 janvier 1952.

Henri Lacaze (Tarn-et-Garonne) dit que la décentralisation proposée par Burlot multiplierait les caisses, ce qui augmenterait les frais de gestion.

René Charpentier (Marne) n'est pas d'accord avec les chiffres qu'on donne à propos d'éventuels transferts de charges : on parle de 380 000 vieux salariés à rattacher à l'agriculture alors qu'il n'en existe que 47000 au plus !

Abbé Albert Gau (Aude).- J'approuve de Tinguy.

André Burlot.- Plutôt que la majoration de la cotisation, mieux vaudrait un compte spécial du Trésor, alimenté pendant six mois par un impôt.

.....
Lundi 31 décembre à 14 heures ; 79^e réunion, présidée par François de Menthon. Rien n'est encore réglé pour la Sécurité Sociale. On pense créer une vignette pour contrôler le remboursement des produits pharmaceutiques. Dans cette longue série de débats, il y a deux camps opposés : le MRP et la SFIO d'une part, les Indépendants et les radicaux de l'autre. Ce n'est pas nouveau et ça va continuer.

A la demande de **Max André**, le Groupe décide de voter en séance la disjonction de l'article 37 du projet de loi de finances visant à renouveler pour vingt ans le privilège d'émission de la banque de l'Afrique Occidentale Française.

Puis le Groupe reprend sa délibération, commencée la veille, sur les articles du projet qui concernent la Sécurité Sociale.

Jean Solinhac (Aveyron), médecin et pharmacien, maire d'Espalion.- N'y aurait-il pas quelque chose à faire sur la liberté de prescriptions des médecins ?

Paul Bacon, ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.- Le ministre de la Santé publique, Paul Ribeyre, propose de limiter le remboursement des produits pharmaceutiques aux 700 produits inscrits sur la liste de l'Assistance Médicale Gratuite, alors qu'en ce moment 9000 produits sont remboursables. Sur le mode de prescription, des réformes peuvent être apportées mais elles sont exclues des lois-cadres. Les médecins sont en fait les ordonnateurs de la Sécurité-Sociale. Il y a actuellement des négociations entre le corps médical et celle-ci en vue de la signature d'une convention nationale où seraient prévues des sanctions pour les médecins qui commettent des abus. Si les textes des réformes sont annexés, la SFIO vote, mais les modérés non, parce que la SFIO les vote ; si les textes ne sont pas annexés, la SFIO ne vote pas, etc...

Paul Coste-Floret... le MRP non plus.

.....
Robert Lecourt.- Nous assistons à la manœuvre habituelle des députés radicaux : ils dénoncent à la tribune les propositions sévères du point de vue fiscal faites par les radicaux membres du Gouvernement, mais ceux-ci restent au Gouvernement pour en conserver les avantages. Dans ces conditions, les orateurs du Groupe

(suite page 22)